BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 25 octobre 2019	***N° 2019-623***

Convocation du 18 octobre 2019
Aujourd'hui vendredi 25 octobre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Véronique FERREIRA à M. Alain ANZIANI
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Didier CAZABONNE à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Chantal CHABBAT à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Daniel HICKEL
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Claude MELLIER
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Emmanuelle CUNY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Maribel BERNARD
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h00
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 12h00
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Erick AOUZERATE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h10
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h00
M. Marc LAFOSSE à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h00
M. Michel POIGNONEC à Mme Elizabeth TOUTON à partir de 12h05
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 25 octobre 2019**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Mission stratégie territoriale et ingénierie**	***N° 2019-623***

Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus - Contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) - Décision - Autorisation

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Genèse du projet partenarial d'aménagement Bordeaux Inno Campus

Le périmètre Bordeaux Inno Campus (1 500 ha sur les communes de Pessac, Talence, Bordeaux, Gradignan, Mérignac et, hors-Métropole, Canéjan) concentre des projets d'aménagement majeurs portés par de grands acteurs institutionnels (Centre hospitalier universitaire de Bordeaux (CHU), Université de Bordeaux, Université Bordeaux-Montaigne, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires Bordeaux-Aquitaine (Crous) notamment) pour un montant total d'investissement public estimé à deux milliards d'euros d'ici 2035. Or ces projets, s'ils sont autant d'atouts pour le développement et le rayonnement futurs de la métropole, interviennent sur un territoire déjà urbanisé et confronté à une crise de croissance particulièrement aigüe au niveau des transports, des réseaux électriques et de l'acceptabilité du développement par les riverains.

Face à cette situation, Bordeaux Métropole ne peut se contenter de prendre acte des projets portés par chaque maître d'ouvrage sans cohérence d'ensemble. Il s'agit en effet de veiller à ce que le développement de ce territoire se fasse de manière durable et respectueuse du cadre de vie, en anticipant les besoins induits en équipements publics, tant pour la Métropole que pour les communes concernées. C'est la raison pour laquelle il a été décidé mi-2018 d'engager une démarche de contractualisation avec ces grands partenaires institutionnels, en s'appuyant sur le nouveau dispositif du projet partenarial d'aménagement (PPA) introduit fin 2018 par la Loi Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN). Le PPA désigne un projet d'aménagement et de développement d'un territoire stratégique porté par un ensemble de partenaires, qui s'engagent à le mettre en œuvre via un contrat.

Afin de construire une vision commune avec des acteurs très soucieux de leur indépendance, l'Etat a nommé à l'automne 2018 à la demande du Président de Bordeaux Métropole un préfigurateur en la personne de M. Alain Lecomte, qui a rencontré l'ensemble des partenaires, analysé leurs projets, et organisé des ateliers de travail afin de dégager des orientations communes. Les conclusions de son rapport ont été débattues par le Bureau de Métropole du 20 juin 2019, avant d'être présentées aux partenaires lors d'un comité de préfiguration co-présidé par Mme. la Préfète de Nouvelle Aquitaine et M. le Président de Bordeaux-Métropole le 27 juin. A cette occasion, mandat a été donné à Mme. Sabine Baillarguet, chef de projet opérations d'aménagement complexes auprès du Ministre du Logement, de rédiger un projet de contrat de PPA reprenant les propositions du rapport de M. Lecomte. Suite à la décision du comité de préfiguration du 26 septembre dernier d'en approuver la rédaction, il vous est proposé d'autoriser le Président de Métropole à signer le

contrat.

Principales dispositions du contrat

Mobilité

Les partenaires s'accordent sur les objectifs d'améliorer l'accessibilité au territoire depuis le réseau autoroutier, de renforcer la desserte en transports en commun, d'apaiser la circulation automobile, de compléter le maillage cyclable et piéton, de promouvoir l'intermodalité et le report modal auprès des usagers et des employeurs publics et privés. Cela passe par des mesures consensuelles telles que la réalisation dans les meilleurs délais des nouvelles infrastructures de transport en commun actuellement à l'étude, la résorption des discontinuités cyclables, le déploiement d'aires de multimodalité et l'accompagnement des plans de déplacements inter-entreprises et inter-établissements.

D'autres mesures devront être approfondies :
- la mise à deux fois trois voies de l'autoroute A63 et le raccordement de la zone de Bersol à l'échangeur n°25, localisé sur la commune de Canéjan, membre de la communauté de communes Jalle-Eau-Bourde, dont les modalités de réalisation feront l'objet d'une convention ad-hoc ;
- l'adoption d'une politique volontariste sur le stationnement, incluant un contrôle d'accès aux grandes poches de stationnement du campus et des sites hospitaliers assorti de mesures d'accompagnement du stationnement résidentiel dans les quartiers environnants, le dimensionnement cohérent de l'offre de places dans les opérations nouvelles avec les objectifs de parts modales définies, et un principe de foisonnement pour les opérations dépassant un certain seuil de logements (ce qui permettra d'améliorer le bilan économique, écologique et la qualité architecturale des projets tout en favorisant la mixité fonctionnelle entre le logement et les activités économiques ou universitaires) ;
- la maîtrise du trafic automobile en sortie de l'échangeur n°16, sur le cours de la Libération, déjà congestionné et dont le trafic ne devra pas augmenter, la question d'un nouvel accès au Campus depuis la sortie existante étant posée par Talence.

Aménagement et habitat

A l'échelle du bassin de vie cohérent qu'est le périmètre Bordeaux Inno Campus, la production de logements, d'immobilier d'entreprise, et de services doit s'inscrire en cohérence avec les objectifs métropolitains auxquels ce territoire doit légitimement contribuer, les orientations fixées par chacune des communes, les stratégies d'acteurs affectataires ou propriétaires, et l'objectif de mixité des principaux sites de projets.

Ainsi, concernant l'immobilier d'entreprise, il convient de préserver la diversité du tissu économique qui mêle activités tertiaires et de production et d'assurer en particulier des possibilités d'implantation aux start-up industrielles innovantes incubées sur le Campus et les sites hospitaliers. D'où la nécessité de produire une part importante de locaux industriels et artisanaux, de maîtriser l'offre tertiaire nouvelle (déjà importante dans les autres grands projets métropolitains), mais aussi de prévoir les espaces nécessaires à l'implantation des services urbains (centres de tri ou groupes scolaires par exemple) rendus nécessaires par les nouveaux programmes. Le tableau ci-dessous définit à cet effet de grands objectifs cibles qui devront être suivis et actualisés sur la période du contrat.

Typologie d'immobilier d'entreprise	Emplois	Surface de Plancher	Répartition
Bureau (notamment comptes propres) - (25 m²/emploi)	6 800	170 000 m²	30%
Locaux PME/PMI (notamment innovantes) - (100 m²/emploi)	2 500	250 000 m²	45%
Hôtellerie et hébergement temporaire - (150 m²/emploi)	350	50 000 m²	10%
Commerce et services - (200 m²/emploi)	250	50 000 m²	10%
Logistique urbaine et services urbains - (200 m²/emploi)	100	20 000 m²	5%
Total	**10 000**	**540 000 m²**	**100%**

Concernant le logement, le ratio d'un logement (toutes catégories confondues) par emploi (soit un peu plus que la moyenne métropolitaine, avec 379 000 actifs pour 338 000 résidences principales fin 2017) permettra de résorber une partie du déficit de logements existant sur ce territoire. Ce volume de 10 000 logements peut paraître important, mais il est cohérent avec les objectifs métropolitains à horizon 2035 (auxquels BIC contribuerait comme pour l'emploi à hauteur de 10%) et les projets cumulés des futurs signataires du contrat de PPA. Afin de répondre à la diversité des besoins, il est proposé d'offrir une gamme de logements

permettant le parcours résidentiel, avec 35% de locatif social (inclus le logement étudiant conventionné), 20% d'accession abordable à la propriété, et 45% de libre. Il conviendra d'assortir les projets réalisés sous forme de baux emphytéotiques de garanties en termes de gestion et de programme d'entretien des constructions sur toute la durée des baux.

S'agissant plus particulièrement du logement étudiant, la Métropole compte à date 8 800 logements conventionnés, dont 7 500 gérés par le Crous (dont 5 000 sur le Campus PTG). Pour dépasser comme souhaité par la Métropole le ratio national de référence d'un logement conventionné pour 10 étudiants, il convient donc de produire à l'échelle métropolitaine au moins 1 200 logements conventionnés pour rattraper le déficit, et au moins 2 000 de plus pour répondre aux besoins nouveaux. Il est proposé que le périmètre BIC, qui concentre trois quarts des étudiants de l'agglomération, contribue fortement à cet objectif, en accueillant 2 900 unités.

Typologie de logements	Emplois	Surface de Plancher	Répartition
Logement étudiant conventionné - (environ 25 m²/unité)	2 900	72 000 m²	15%
Logement locatif social familial - (environ 64 m²/unité)	1 500	96 000 m²	20%
Logement familial à prix maîtrisé - (environ 64 m²/unité)	1 500	96 000 m²	20%
Logement libre étudiant et familial - (environ 53 m²/unité)	4 100	216 000 m²	45%
Total	**10 000**	**480 000 m²**	**100%**

Cette ventilation des logements et des locaux d'activité fixe une répartition de base pour les grands sites d'aménagement ci-dessous. Elle n'interdit pas pour autant des adaptations ponctuelles, dès lors que des solutions sont trouvées pour assurer que les objectifs de production et les grands équilibres soient respectés à l'échelle de l'ensemble du périmètre. Le contrat de PPA n'envisage donc pas une programmation figée par grand site d'aménagement, mais une jauge initiale, dont l'évolution sera confiée aux partenaires concernés, sous réserve que l'équilibre global soit assuré.

S'agissant de la déclinaison de ces objectifs sur le territoire, le PPA vise trois échelles territoriales (cf. carte jointe en annexe) :

(1) à l'échelle de l'ensemble de BIC (bassin de vie de 1 500 ha), il s'agira de piloter les études et travaux liés aux infrastructures primaires et d'assurer la cohérence des opérations entre elles, ainsi que leur compatibilité avec la programmation d'ensemble et la stratégie environnementale.

(2) à l'échelle des grands sites d'aménagement correspondant à des opérations d'urbanisme déjà engagés, dont la programmation fait consensus, ou dont les orientations restent à préciser, le contrat de PPA précisera les actions à engager et apportera le cadre partenarial pour traiter les points de divergence qui subsistent :

- Carreire-Pellegrin : la mise en œuvre de l'Opération Campus et du schéma directeur immobilier du CHU devra s'articuler avec les projets de transport en commun, assurer l'interface avec les quartiers riverains, répondre aux besoins de stationnement public, et intégrer la création de logements étudiants conventionnés si le site le permet.
- Campus Talence et Pessac-Montesquieu : la programmation, la conception et les calendriers de réalisation des projets identifiés dans le schéma directeur immobilier de l'UB restent à concerter avec les communes et Bordeaux Métropole, notamment aux franges du domaine universitaire où se posent des questions d'articulation avec les quartiers environnants, d'acceptabilité d'une densité raisonnable, et de recomposition de l'offre de mobilité.
- Campus Pessac-Gradignan-Rocquencourt : sur cette vaste plaine des sports en cours de rénovation au titre de l'Opération Campus, l'UB entend développer à long terme un programme très conséquent de logements et de locaux d'entreprises qui n'a pas encore été concerté avec les communes ni la métropole, et doit donc faire l'objet d'un travail de programmation urbaine à confronter aux études techniques incontournables que le contrat de PPA propose de jalonner dans le temps.
- Saige-Montaigne-Compostelle : Ce périmètre met en lien des entités très complémentaires (quartier de Saige, triangle Unitec, domaine affecté à l'Université Bordeaux-Montaigne, et emprises affectées au Crous) autour de l'espace public majeur de l'esplanade des Antilles, dont le réaménagement est prévu par l'Opération Campus. Une constructibilité de l'ordre de 80 000 à 100 000 m² pourra ainsi être développée selon une répartition programmatique et des principes de valorisation mutualisée entre acteurs, qu'il conviendra de préciser dans le cadre d'une convention ad-hoc.
- Bordeaux Inno Campus extra-rocade : Il s'agit de mettre en œuvre l'opération d'aménagement portée par Bordeaux Métropole (et dont est partenaire l'Université de Bordeaux), qui consiste à développer 850

logements et 480 000 m² d'immobilier d'entreprise, d'équipements hospitaliers et universitaires dès l'obtention des autorisations administratives (en cours d'instruction par les services de l'Etat).

- Hôpitaux extra-rocade : De part et d'autre du pôle multimodal de Pessac-Alouette, les hôpitaux Xavier Arnozan et Haut-Lévêque sont promis à des développements majeurs, que le PPA propose d'inscrire dans un schéma d'aménagement d'ensemble répondant aux enjeux de développement économique autour de la filière santé, de multimodalité et d'interface avec les quartiers environnants.

(3) à l'échelle de polarités urbaines, il apparaît pertinent de réfléchir à l'évolution d'emprises clefs riveraines des projets d'infrastructures :

- Médoquine : en vue de la réouverture de la gare en 2023, il faudra en aménager les accès, assurer son interconnexion avec le futur transport en commun à haut niveau de service (TCHNS) Pellegrin-Malartic et le réseau express vélo, et travailler avec le CHU sur les modalités de valorisation potentielle d'une partie du site de sa direction générale.
- Libération : le réaménagement du cours éponyme dans la perspective du tramway vers Gradignan et de l'évolution des sites d'enseignement supérieur et de recherche riverains (Bordeaux sciences agro (BSA), Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage (Ensap), Institut universitaire de technologie (IUT), Kedge) doit permettre la mise en œuvre d'une polarité urbaine multimodale, d'apaiser la circulation automobile, et d'offrir des possibilités d'implantation aux entreprises, notamment talençaises.

Eau, énergie, biodiversité et climat

Les partenaires s'accordent sur la nécessité d'évaluer collectivement les incidences énergétiques, hydrauliques, et écologiques de leurs projets. Pour rationaliser et anticiper les besoins en études techniques, il sera dressé un état des lieux complet (eau, énergie, biodiversité, bruit, qualité de l'air, mobilité) à l'échelle du périmètre intra-rocade, pendant de l'évaluation environnementale qui vient d'être menée extra-rocade. A partir de cet état des lieux réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole, les partenaires bâtiront une stratégie environnementale commune encadrant les différents projets. Elle s'attachera à traduire l'objectif métropolitain de territoire à énergie positive d'ici 2050, ce qui impliquera de développer les réseaux de chaleur (« Pessac-rocade » et « métropole sud »), la géothermie basse température, la généralisation de la production photovoltaïque, et la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain. Elle permettra également de traiter les besoins de renforcement des réseaux électriques et hydrauliques (dont la gestion pourrait être amenée à évoluer sur le domaine universitaire). Elle confortera enfin la coulée verte du campus vers le bois de Thouars à Talence, vers Pessac centre via Saige, et vers le centre de Gradignan par la forêt de Cotor-Laburthe. L'actualisation des données environnementales tous les trois ans permettra d'assurer le suivi et l'évaluation de la stratégie environnementale, et de mettre à la disposition des partenaires les éléments techniques nécessaires à la conception et à l'autorisation de leurs projets.

Développement territorial

Plusieurs mesures d'ores-et-déjà engagées au titre de l'opération d'intérêt métropolitain BIC sont reprises dans le contrat, comme le principe d'outils de communication siglés Bordeaux Inno Campus (signature graphique conçue pour cohabiter avec l'identité institutionnelle de chaque partenaire et être appropriée au fur et à mesure par ceux qui le souhaitent), le site Internet partenarial BIC (qui sera mis en œuvre à l'initiative de Bordeaux métropole d'ici la fin de l'année 2019), les lieux d'interface projet/usagers « BIC-BOX », ou des actions tournées vers le grand public (guide du patrimoine). Le contrat reprend par ailleurs la recommandation de M. Lecomte e mieux coordonner les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des entreprises. Une information consolidée sur le site Internet BIC de l'offre territoriale de services explicitant le rôle de chaque intervenant permettra de faciliter la compréhension par les investisseurs de ce bassin d'emploi cohérent.

Gouvernance

En termes de gouvernance, les actions prévues appellent deux niveaux d'instances :

(1) A l'échelle de l'ensemble du périmètre, la gouvernance du PPA sera assurée par une instance réunissant les représentants de chacun des signataires, et co-présidée par le Président de Bordeaux Métropole et le Préfet. Son rôle sera de veiller à la bonne tenue des engagements des partenaires, et de formuler des propositions partagées par l'ensemble des partenaires à leurs instances délibératives respectives. Elle se réunira sur une base semestrielle et pourra proposer des amendements au contrat, révisable tous les trois ans. Cette instance sera préparée et alimentée par un comité technique partenarial, dirigé par un représentant des services de Bordeaux Métropole en lien avec le représentant des services de l'Etat. Ce comité assurera également le suivi des études partenariales, et des actions prévues au contrat. L'instance de

pilotage sera également alimentée par un Conseil d'orientations et d'innovation Bordeaux Inno Campus élargi aux acteurs de l'innovation, du développement et du rayonnement de ce territoire qui portera l'ambition du projet. Ses missions seront d'informer les acteurs locaux de l'avancée des projets, d'anticiper les besoins du territoire et d'adapter en conséquence les objectifs programmatiques, d'avaliser les actions et les politiques partenariales, et de promouvoir des collaborations autour de projets démonstrateurs et de réponses communes à des appels à projets. Afin de ne pas verser dans une comitologie qui risque de s'avérer inefficace et désincarnée, il est proposé de fondre cette gouvernance d'ensemble dans une entité partenariale légère (par exemple, une association Loi 1901) dénommée Bordeaux Inno Campus fédérant l'ensemble des signataires du contrat. Ce dispositif agile présentera le triple avantage de mieux refléter la dimension partenariale du projet Bordeaux Inno Campus, de mieux l'incarner auprès du grand public, et de pouvoir agir plus efficacement pour les actions d'information et de valorisation n'engageant pas des financements conséquents. Les statuts de cette entité pourront être soumis au Conseil de Métropole de janvier prochain.

(2) A l'échelle de chacun des grands sites d'aménagement, un comité de pilotage réunissant les acteurs concernés, plus légitime pour les choix de conception urbaine et mieux à même de traiter les enjeux de proximité et piloter les démarches d'urbanisme opérationnel. Etant entendu que les projets conçus à ce niveau auront vocation à s'inscrire en cohérence avec les objectifs d'ensemble, et à être consolidés au niveau de l'instance de gouvernance décrite ci-dessus.

Les enjeux du contrat pour Bordeaux Métropole et les communes concernées

Le contrat de PPA revêt un enjeu majeur pour Bordeaux Métropole et les communes concernées. Il exprime en effet une vision partagée de l'avenir de ce territoire, qui permet d'inscrire les grands projets portés par les grands acteurs institutionnels dans une dynamique collective cohérente. De ce point de vue, le contrat permettra de passer d'une approche domaniale juxtaposant les constructions à une logique de projet de territoire.

Le contrat introduit à cet effet un cadre de travail multi-partenarial coanimé par Bordeaux Métropole et l'Etat et crée ainsi les conditions pour dépasser les divergences subsistant entre les signataires. Ce cadre permettra en particulier de traiter les questions soulevées par les stratégies immobilières des acteurs institutionnels, qui préoccupent à la fois les communes vigilantes à la soutenabilité de leur développement et Bordeaux Métropole désireuse tenir ses objectifs de mobilité, de développement durable, et de production de logements et de locaux d'entreprises.

Le contrat permet également de faire évoluer Bordeaux Inno Campus d'une opération émanant de Bordeaux Métropole à un véritable projet partenarial, auquel contribuera et dont bénéficiera chaque signataire, ce qui permettra d'agréger les forces au bénéfice du territoire et de ses usagers. Si Bordeaux Métropole et ses communes continueront à jouer un rôle moteur dans le pilotage et l'animation du dispositif, la nouvelle gouvernance encouragera l'appropriation du projet par les grands acteurs du territoire, sans l'adhésion desquels il serait difficile d'envisager l'avenir.

Enfin, le contrat définit un certain nombre d'engagements concrets, en particulier sur les années 2020 à 2023, qui donnent des gages quant à la traduction opérationnelle de ces intentions. Ce programme d'actions, dont les modalités de financement restent pour la plupart à définir, donne de la lisibilité à court, moyen et long terme sur le niveau d'intervention attendu de Bordeaux Métropole sur ce territoire, qui permettra de mieux évaluer les moyens humains et financiers correspondants sur la prochaine mandature.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5217-2,

VU les articles L312-1 et suivants du code de l'urbanisme dans leur version issue de la Loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018,

VU la délibération n°2016-77 du 12 février 2016 créant l'opération d'intérêt métropolitain Campus Vallée Créative, ultérieurement renommée Bordeaux Inno Campus,

VU le projet de contrat de projet partenariat d'aménagement ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'aménagement et le développement cohérents du territoire intercommunal qui s'étend de l'hôpital Pellegrin à Bordeaux aux sites du Bioparc à Pessac et de Bersol à Pessac et Gradignan, en passant par la gare de la Médoquine, le campus Pessac-Talence-Gradignan, le quartier de Saige, les hôpitaux Haut-Lévêque et Xavier Arnozan, et le pôle intermodal de Pessac-Alouette présentent un enjeu majeur pour l'attractivité, le rayonnement scientifique et le développement économique de la métropole bordelaise,

CONSIDERANT QUE la contractualisation avec les principaux acteurs de ce territoire des objectifs d'aménagement et de développement et des actions qui en découlent est nécessaire pour garantir cette cohérence, et ainsi assurer un développement soutenable et un aménagement durable,

CONSIDERANT QUE la mobilisation d'une gouvernance adaptée à la mise en œuvre d'un tel projet d'ensemble s'impose,

CONSIDERANT QUE le projet partenarial d'aménagement, institutionnalisé par la loi ELAN du 23 novembre 2018, constitue l'outil adapté permettant aux différents partenaires, sous l'égide de l'Etat, de conclure un contrat dans l'objectif commun de favoriser la réalisation d'opérations d'aménagement structurantes sur le territoire,

DECIDE

Article 1 : de conclure le contrat de projet partenarial d'aménagement joint en annexe

Article 2 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer le contrat visé à l'article 1 et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : d'engager les démarches nécessaires à la mise en place de la gouvernance prévue au contrat.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Abstention : Monsieur DUBOS;
Contre : Monsieur JAY
Ne prend pas part au vote : Madame TOURNEPICHE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 octobre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **28 OCTOBRE 2019** **PUBLIÉ LE :** **28 OCTOBRE 2019**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Franck RAYNAL

Bordeaux Inno Campus
Projet partenarial d'aménagement

SOMMAIRE

Préambule **4**

Genèse de Bordeaux Inno Campus, grand territoire d'innovation 4

Bordeaux Inno Campus, grand territoire de projets : deux milliards d'euros d'investissements publics d'ici 2035 engagés à coordonner 4

Du Pacte métropolitain d'innovation (PMI) à la mission de préfiguration pour un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) 5

A. L'objet et les parties au contrat **6**

A.1. Objectifs poursuivis par le contrat 6

A.2. Dénomination et localisation du PPA 7

A.3. Signataires du contrat 8

B. Le projet **9**

B.1. Périmètre du projet 9

B.2. Ambition générale et principaux objectifs 9

1. Accélérer le développement territorial : l'innovation au cœur du territoire 10

2. Améliorer fortement les mobilités : une condition de la réussite 10

3. Aménager les espaces et développer l'offre d'habitat : « faire ville » 10

Une ambition commune 10

Des objectifs propres à chaque partenaire à concilier dans le respect de leurs prérogatives 10

Un équilibre emploi / habitat à rechercher 11

4. Assurer un aménagement durable du territoire : être ambitieux sur les questions d'énergie, d'eau, de préservation de la biodiversité et de climat 14

B.3. Insertion du projet dans son contexte 14

B.4. Les actions à mener 15

B.4.1. Les actions permettant le développement territorial 16

Faire travailler ensemble les acteurs du territoire (enseignement, recherche, entreprises) 16

Promouvoir le territoire et ses atouts, tant localement qu'à l'extérieur 17

Faire émerger des initiatives innovantes et des démonstrateurs industriels de la ville durable 19

B.4.2. Les actions en matière de mobilité : indispensables au développement territorial et aux projets d'aménagement et d'habitat 20

Améliorer les dessertes externes du territoire 20

Faciliter la mobilité à l'intérieur du territoire 24

B.4.3. Les grands sites d'aménagement et de développement de l'habitat : engager des opérations d'aménagement dans un cadre partenarial 27

B.4.4. Energie, eau, biodiversité, climat : des actions pour un territoire durable exemplaire 34

Favoriser la qualité environnementale, énergétique, architecturale et l'innovation des maîtres d'ouvrage 34

Développer les énergies renouvelables 35

Prendre en compte le développement du territoire pour la gestion de l'eau et l'alimentation électrique 36

Préserver la nature, promouvoir la biodiversité, valoriser le paysage 37
Améliorer la gestion des déchets et développer les opportunités d'économie circulaire 38
B.5. Gouvernance, pilotage et principes de conduite du projet partenarial d'aménagement 39

C. La mise en en œuvre du contrat 42
C.1. Les engagements des parties 42
C.2. Durée et actualisation du contrat 44

D. Signatures 45

Préambule

Genèse de Bordeaux Inno Campus, grand territoire d'innovation

L'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC) a été constituée à l'initiative de Bordeaux Métropole par délibération du 12 février 2016 autour d'un objectif initial de création de 10 000 emplois nets d'ici 2035 sur un territoire stratégique de développement s'appuyant sur les grands équipements universitaires et hospitaliers, et ainsi faire levier sur l'économie et l'attractivité de la métropole.

L'OIM BIC s'étend sur 1 500 ha répartis sur cinq communes de Bordeaux Métropole (Bordeaux, Gradignan, Mérignac, Pessac et Talence) et une commune hors métropole (Canéjan). Il s'agit d'un périmètre composite et fragmenté, dont la configuration géographique en forme de croissant est atypique, mais correspond à un bassin économique cohérent structuré par les infrastructures et les déplacements domicile-travail. Elle correspond également au périmètre pertinent pour promouvoir les liens entre campus universitaires, centres hospitaliers et sites économiques et villes limitrophes aujourd'hui isolés par les coupures autoroutières et ferroviaires.

Cette échelle territoriale qui s'affranchit des limites administratives et des domanialités institutionnelles pour embrasser les réalités d'un bassin de vie et d'emplois a plusieurs vertus. Elle permet tout d'abord de mieux appréhender la richesse de ce territoire, en agrégeant les dispositifs d'innovation portés par une grande diversité d'acteurs. Ainsi, l'offre déployée par l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, les grandes écoles, les établissements hospitaliers, les laboratoires de recherche, les technopôles, pôles de compétitivité et agences régionales, mais aussi les nombreuses entreprises innovantes présentes sur ce territoire représente environ les trois quarts du potentiel métropolitain d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et la plus forte concentration du grand quart sud-ouest de la France. Promouvoir ces atouts est un levier fort de rayonnement et d'attractivité de ce territoire dont peuvent bénéficier l'ensemble des acteurs qui y sont présents.

Cette échelle crée un espace d'échanges entre acteurs au-delà de leur strict périmètre géographique d'intervention, donnant l'occasion de mieux articuler les stratégies, de mutualiser certains équipements, de penser l'aménagement des interfaces entre grands domaines, de dialoguer avec les communes environnantes et de promouvoir une mixité d'usages en tissant des liens entre entités monofonctionnelles.

Cette échelle est également adaptée pour relever le défi de la croissance de ce territoire dont les grandes infrastructures sont aujourd'hui proches de la saturation. C'est en effet à ce niveau que l'on peut anticiper les enjeux de mobilité, d'énergie, d'eau et de biodiversité soulevés par les projets futurs et apporter des réponses à même d'en assurer la soutenabilité dans une approche de développement durable.

C'est dans cet esprit qu'un comité stratégique partenarial composé des grands acteurs de ce territoire a été mis en place le 13 juillet 2016, et que plusieurs initiatives visant à promouvoir une compréhension partagée de ce territoire et de ses enjeux d'aménagement et de développement (comme par exemple les Ateliers Bordeaux Inno Campus opérés par le Forum Urbain, l'animation d'un dispositif de recensement des projets par l'agence d'urbanisme, l'élaboration par Bordeaux Métropole de documents de présentation du territoire et l'adoption d'une signature graphique territoriale) ont été mises en œuvre de l'été 2016 à l'été 2018.

Bordeaux Inno Campus, grand territoire de projets : deux milliards d'euros d'investissements publics d'ici 2035 à coordonner

La mise en place du dispositif partenarial de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC) a permis, à travers un dialogue continu entre les grands acteurs institutionnels du territoire, de recenser sur le périmètre des projets structurants :

- Sur les campus Carreire et Pessac-Talence-Gradignan (PTG), et alors que l'Opération Campus se poursuit, la dévolution à l'Université de Bordeaux (UB) du patrimoine qui lui est affecté la place dans une situation inédite de propriétaire aménageur qui assurera le développement de ses équipements d'enseignement supérieur et de recherche en valorisant ses actifs. Son schéma directeur immobilier à 20 ans prévoit ainsi de générer des recettes foncières et immobilières à hauteur de 320 M€, via un programme de construction de 420 000 m² de logements (pour moitié destinés aux étudiants et aux chercheurs) et d'immobilier d'entreprise, et 10 000 m² de locaux d'enseignement supérieur.

- Plusieurs établissements d'enseignement supérieur, recherche et innovation (Université Bordeaux Montaigne

(UBM), Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux-Aquitaine (Crous), Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (Ensap), Bordeaux sciences agro (BSA)) envisagent de rénover et développer leurs sites.

- Le Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux (CHU) prévoit d'investir 500 millions d'euros d'ici 2030 pour transférer les urgences et les activités connexes de l'hôpital Saint-André vers les sites de Pellegrin et Haut-Lévêque, regrouper les écoles d'infirmiers sur le site de Xavier Arnozan, rationaliser le stationnement et valoriser certaines emprises foncières.

- Le quartier d'habitat social de Saige à Pessac doit faire l'objet d'un ambitieux projet de renouvellement urbain porté par la société anonyme d'habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Domofrance avec le concours de Bordeaux Métropole et de la commune de Pessac, pour un montant total de 167 M€, auquel s'ajoute le projet du Pontet, confié à la Fab, qui prévoit de construire 330 logements.

- Pour l'extra-rocade, Bordeaux Métropole vient d'engager une opération d'aménagement prévoyant de développer 480 000 m² d'immobilier d'entreprise et 850 logements sur un périmètre de requalification urbaine de 553 ha, pour un montant total de 190 M€.

- Enfin, plusieurs projets structurants de transport en commun sont engagés (Le Haillan-Photonique) ou à l'étude (Bassens-Campus, Pellegrin-Thouars-Malartic, débranchement de la ligne B du tramway vers Gradignan).

Mis bout à bout, l'ensemble de ces projets représentent près de deux milliards d'euros d'investissement public, qui permettront l'accueil d'un ordre de grandeur de 10 000 étudiants, 10 000 emplois supplémentaires et 10 000 nouveaux ménages. Ces chiffres, d'un ordre de grandeur comparable aux ambitions de l'Opération d'intérêt national Bordeaux-Euratlantique ou de l'OIM Bordeaux Aéroparc, plaident pour (1) la mise en cohérence de projets qui ne sont aujourd'hui que juxtaposés, (2) l'anticipation des besoins en équipements primaires et de proximité et (3) la prise en compte des objectifs de politique publique portés par les villes et par la métropole en matière de développement économique, d'habitat, de mobilité et de développement durable.

Du Pacte métropolitain d'innovation (PMI) à la mission de préfiguration pour un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA)

Pour atteindre ces trois objectifs, Bordeaux Métropole s'est rapproché de l'Etat pour définir les moyens opérationnels les mieux adaptés. Le Pacte métropolitain d'innovation (PMI) signé par le Premier ministre et le Président de Bordeaux Métropole le 9 mars 2017 a ainsi apporté le concours de l'Etat sur la définition des outils juridiques à même d'assurer la mise en œuvre des opérations d'intérêt métropolitain, et plus particulièrement de Bordeaux Inno Campus. Il a aussi apporté son concours financier à certaines actions spécifiques.

Pour autant, l'ADN de Bordeaux Inno Campus et les objectifs poursuivis par l'opération d'intérêt métropolitain relèvent d'une approche nécessairement multipartenariale. C'est la raison pour laquelle Bordeaux Métropole a initié avec l'Etat une démarche de contractualisation avec les principaux porteurs de projets concernés, à savoir l'Université de Bordeaux (UB), l'Université Bordeaux Montaigne (UBM), le CHU, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux-Aquitaine (Crous), Domofrance et les communes de Bordeaux, Gradignan, Pessac et Talence, en mobilisant le nouvel outil du projet partenarial d'aménagement (PPA) introduit fin 2018 par la Loi Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN). Ces partenaires sont en effet au cœur des enjeux d'aménagement de ce territoire, sachant que d'autres acteurs auront vocation à être associés à la mise en œuvre de certaines actions du présent contrat au titre de leurs compétences et/ou de leur contribution à sa dynamique de développement. Citons notamment à cet égard la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de Gironde, la commune de Canéjan et la communauté de communes Jalle Eau Bourde, les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés, l'hôpital Charles Perrens, ou les agences de développement, ou encore la Société nationale des chemins de fer français (SNCF).

Une mission de préfiguration a été confiée à cet effet par le Ministère de la cohésion territoriale à M. Alain Lecomte, afin de dégager des orientations communes à l'ensemble des partenaires. Ces éléments ont été débattus par le comité de préfiguration du 27 juin 2019, coprésidé par le Président de Bordeaux Métropole et la Préfète de Nouvelle Aquitaine, qui a précisé les engagements partenariaux qui figureront dans le contrat de PPA.

A. L’objet et les parties au contrat

A.1. Objectifs poursuivis par le contrat

Le territoire Bordeaux Inno Campus (BIC) est un territoire hétérogène, sans identité géographique propre, largement composé de quartiers monofonctionnels (campus universitaires, quartier d'habitat social de Saige, zone d'activités extra-rocade, sites hospitaliers).

Il possède pourtant des atouts qui justifient un développement coordonné par ses grands acteurs. Il se caractérise, en effet, par une concentration de compétences de haut niveau grâce à la présence de deux universités (l'Université de Bordeaux et l'Université Bordeaux-Montaigne) et de grandes écoles (école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, Bordeaux Sciences Agro, Ecole nationale supérieure des Arts-et-Métiers, Kedge Business School, Sciences Po Bordeaux, Bordeaux INP, …), d’organismes de recherche (CNRS, INRIA, INSERM, …), de l’écosystème autour du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (pôle de compétitivité Alpha Route des Lasers et des Hyperfréquences, Institut Optique d’Aquitaine, CEATech, Cité de la Photonique), des agences régionales de développement (Aquitaine Développement Innovation, Unitec), du CROUS, de la présence des hôpitaux du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux (CHU), de l’hôpital Charles Perrens et de trois cliniques importantes (Hôpital privé Saint-Martin, Clinique mutualiste, Clinique du sport), et d’un tissu économique diversifié. Le territoire bénéficie par ailleurs d'un patrimoine naturel et bâti à préserver et à valoriser. Au total, ce périmètre de 1 500 ha accueille 66 000 étudiants, 48 500 emplois dont 4 200 chercheurs publics et les trois quarts de l’offre hospitalière de la métropole.

Ces atouts à eux seuls justifient l'ambition d'y améliorer la qualité de vie et des conditions de travail et d'y développer les actions nécessaires à la création à terme de 10 000 emplois, à la construction de logements pour accueillir de nouveaux habitants et à l’accueil de 10 000 étudiants attendus à l’horizon 2035.

L'innovation qui doit être le maître mot d’un développement durable de ce territoire, doit se traduire sous deux formes :

- le territoire doit accueillir de nouvelles entreprises innovantes, en priorité dans ses secteurs de pointe ;
- il doit être lui-même un lieu d'expérimentation d'innovations selon les principes du développement durable, dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et culturelle.

A cet effet, les grands acteurs de l’innovation – les partenaires – conviennent de s'engager sur un programme commun d'actions, dans lequel ils expriment leurs stratégies propres, selon un principe de subsidiarité.

Le nouvel outil créé par la loi « évolution du logement, de l'aménagement et du numérique », le contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), apporte à l'OIM une triple cohérence :

- thématique (par exemple, en assurant le lien entre les programmes de construction de logements, la création d'équipements publics nécessitée par la demande de nouveaux habitants, le développement des modes de déplacements publics et « doux »),
- spatiale : en assurant une meilleure continuité du tissu urbain sur les franges des diverses parties du territoire, notamment pour adresser l’université dans la ville, améliorer l’urbanité des sites universitaires et promouvoir des synergies entre les différentes fonctions du territoire ;
- temporelle (afin d'éviter qu'une action engagée par un partenaire ne soit remise en cause en raison du retard d'un autre et d’assurer la livraison à temps des équipements publics nécessaires).

A.2. Dénomination et localisation du PPA

Le projet est dénommé Bordeaux Inno Campus (BIC), dénomination déposée à l'Institut national de la propriété intellectuelle.

Le périmètre du PPA BIC est décrit sur la carte ci-dessous. Il représente 1295 ha, dont 77 ha situés sur la commune de Bordeaux, 251 ha à Talence, 796 ha à Pessac et 171 ha à Gradignan. Il reprend en grande partie celui de l'OIM BIC, à l'exclusion des parties situées sur les communes de Mérignac (les emprises concernées, environ 10 ha, ne justifiant pas un signataire supplémentaire) et de Canéjan (du fait de son appartenance à une autre intercommunalité que Bordeaux Métropole), et en y ajoutant le parc Peixotto à Talence.

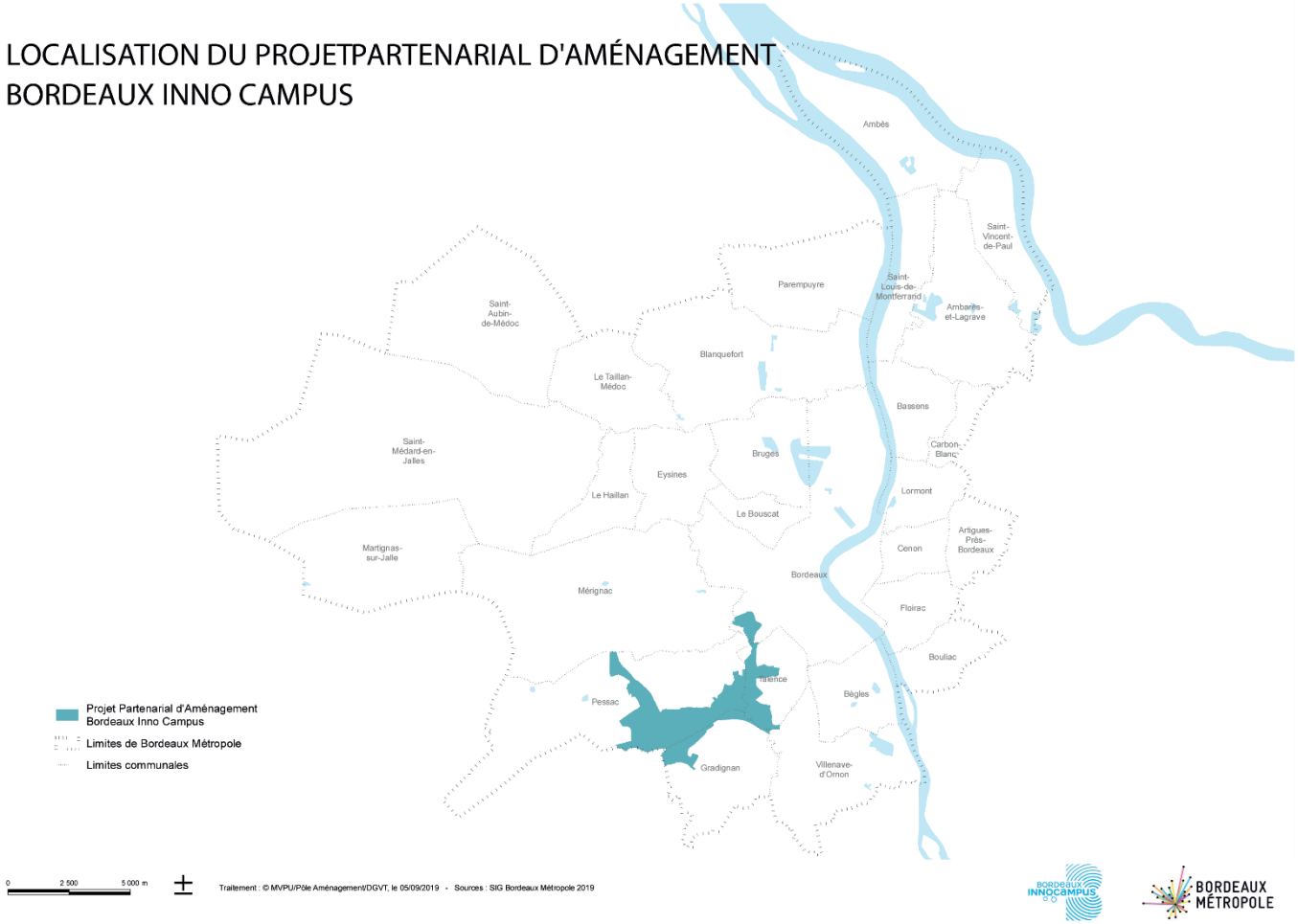

A.3. Signataires du contrat

- L’Etat, représenté par la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde, Mme Fabienne Buccio ;
- Bordeaux Métropole, représenté par son Président, M. Patrick Bobet ;
- La commune de Bordeaux, représentée par son Maire, M. Nicolas Florian ;
- La commune de Pessac, représentée par son Maire, M. Franck Raynal ;
- La commune de Talence, représentée par son Maire, M. Emmanuel Sallaberry ;
- La commune de Gradignan, représentée par son Maire, M. Michel Labardin ;
- L’Université de Bordeaux, représentée par son président, M. Manuel Tunon de Lara ;
- L’Université Bordeaux Montaigne, représentée par sa présidente, Mme. Hélène Velasco-Graciet ;
- Le CHU de Bordeaux, représenté par son directeur général, M. Yann Bubien ;
- Le CROUS, représenté par son directeur général, M. Jean-Pierre Ferré ;
- DOMOFRANCE, représenté par son directeur général, M. Francis Stephan ;

La commune de Canéjan et la communauté de communes Jalle Eau Bourde ne sont pas signataires de ce contrat, mais le partenariat fera l’objet d’une convention spécifique.

B. Le projet

B.1. Périmètre du projet

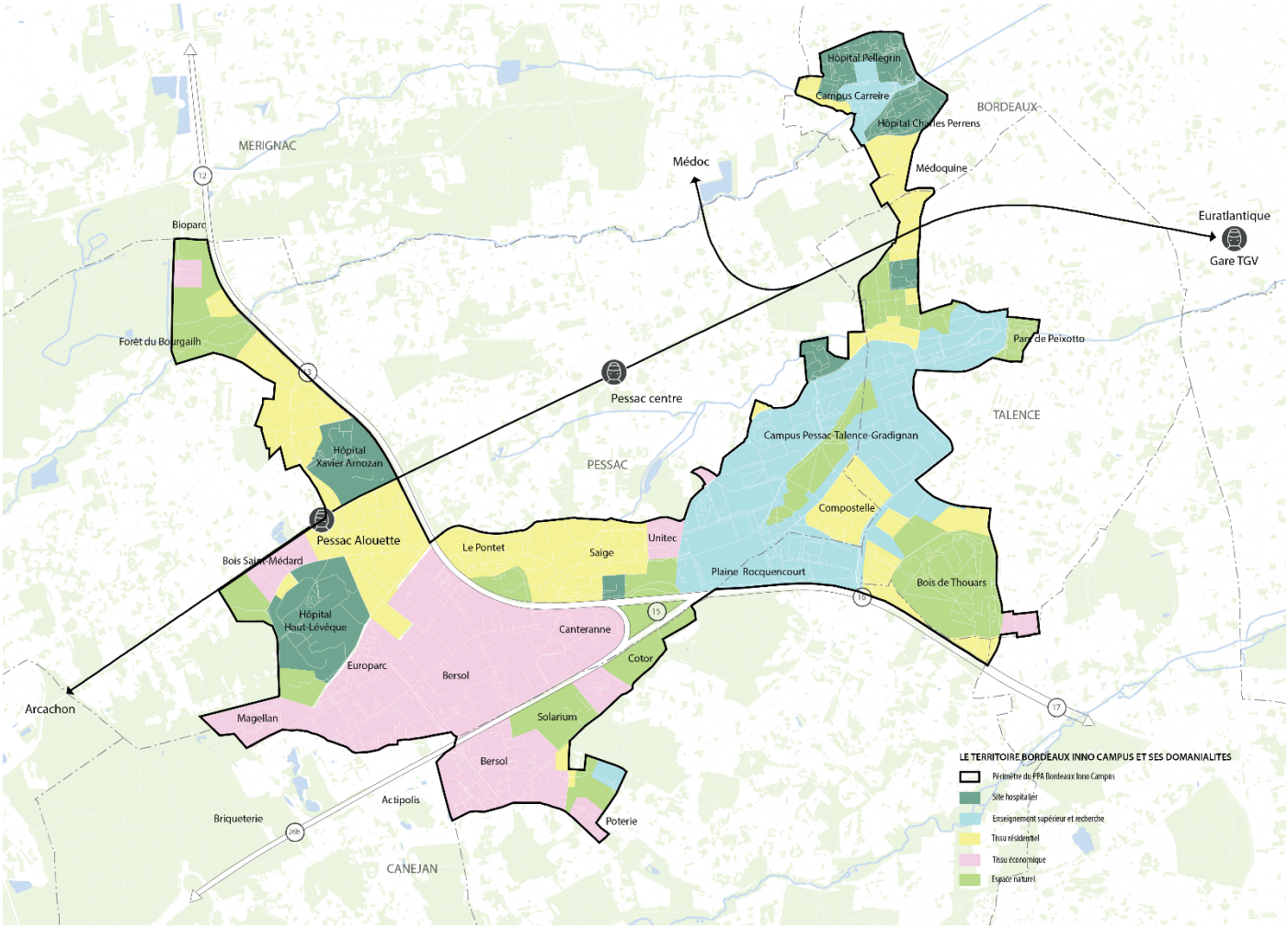

B.2. Ambition générale et principaux objectifs

L'ambition initiale du projet Bordeaux Inno Campus est de créer à terme 10 000 emplois en accueillant des entreprises innovantes à l'horizon 2035. Par ailleurs, l'accueil de 10 000 étudiants supplémentaires à cette échéance, et la recherche d'un équilibre entre emploi et habitat justifient la construction d'environ 10 000 logements, qui impliquent la mise en service de nouveaux équipements publics et le développement des commerces. Le projet partenarial d'aménagement doit répondre à deux exigences : attractivité à l'égard du monde extérieur, acceptabilité pour ceux qui y vivent et y travaillent, en assurant les meilleures conditions de vie et de travail dans ce territoire par son exemplarité en matière d'innovation, de mobilité et de développement durable.

L'ambition générale du projet se décline ainsi selon quatre axes :

- accélérer le développement territorial : l'innovation au cœur du territoire ;
- améliorer fortement les mobilités : une condition de la réussite ;
- aménager les espaces et développer l'offre d'habitat et de services, « faire ville » ;
- assurer un aménagement durable du territoire : être ambitieux sur les questions d'énergie, d'eau, de biodiversité et de climat.

1. Accélérer le développement territorial : l'innovation au cœur du territoire

Si le développement du territoire doit s'appuyer sur des actions en matière d'aménagement, de mobilité et de politique environnementale, il doit d'abord être fondé sur un certain nombre de mesures « immatérielles » pour affirmer la cohérence du territoire et du projet commun dans le respect de l'identité de chaque partenaire. **Les objectifs du projet sont de faire travailler ensemble les acteurs du territoire (enseignement, recherche, entreprises, communes) et de promouvoir le territoire et ses atouts, tant localement qu'à l'extérieur.**

2. Améliorer fortement les mobilités : une condition de la réussite

La mobilité est un problème majeur du territoire BIC. L'automobile est omniprésente, entraînant congestion et pollution, saturation des parkings et stationnement anarchique dans les espaces publics. La situation actuelle ne pourrait que s'aggraver, dans un scénario au fil de l'eau, dès lors que l'on se fixe un objectif à terme de création de 10 000 emplois, de 10 000 étudiants, et des logements correspondants. Le réseau de transports reste sous-dimensionné par rapport à d'autres parties de la Métropole, notamment dans l'extra-rocade. Cette situation est reconnue par la métropole, qui a engagé les concertations pour une nouvelle branche de la ligne de tramway B vers Gradignan, prévoit deux nouvelles lignes de transport collectif en site propre (TCSP) et cofinance les études techniques pour la réouverture de la gare de la Médoquine.

Toute mesure favorisant un report modal au profit des transports publics et des modalités douces est donc, sinon un préalable, du moins une nécessité pour assurer un développement harmonieux du territoire. Il faut y ajouter un besoin de désenclavement relatif du territoire, en assurant de meilleures dessertes nord-sud et avec les deux pôles majeurs de la métropole que sont l'aéroport et la gare Saint-Jean.

Le territoire de l'OIM, en tant que territoire exemplaire du développement durable, doit ainsi contribuer à l'atteinte des grands objectifs fixés par les élus pour la métropole de Bordeaux dans les documents fondamentaux que sont le PLU et la stratégie mobilités de la métropole

Les objectifs du projet sont d'améliorer les dessertes externes du territoire et de faciliter la mobilité à l'intérieur du territoire.

3. Aménager les espaces et développer l'offre d'habitat : « faire ville »

Une ambition commune

Si l'ambition commune des partenaires est de contribuer au développement du territoire en favorisant la création à terme de 10 000 emplois, 10 000 étudiants et l'accueil de nouveaux habitants et d'améliorer la mobilité au sein du territoire et ses dessertes, elle doit se traduire dans les projets concrets d'aménagement de chaque partenaire. Leur réalisation devra bien évidemment s'inscrire dans les objectifs environnementaux du développement durable : développement des énergies renouvelables, gestion optimisée de l'eau, préservation de la biodiversité, mise en valeur du paysage, prise en compte du climat.

Les partenaires s'accordent à ce que la réalisation de leurs projets soit soutenable sur les plans social, environnemental et financier pour chacun des partenaires concernés.

Des objectifs propres à chaque partenaire à concilier dans le respect de leurs prérogatives

Les grands acteurs publics du territoire ont en commun le souci d'améliorer les conditions de vie, d'accueil, d'étude et de travail dans le territoire et de lui donner une qualité urbaine et paysagère. Ils doivent aussi prendre en compte l'augmentation du nombre d'étudiants, dont il est souhaitable qu'ils soient logés, sinon dans le territoire de l'OIM, du moins au plus près des lieux d'enseignement. Ils ont, toutefois, des objectifs qui leur sont propres et qui doivent être conciliés entre eux.

La métropole de Bordeaux a un objectif général d'accueil d'emplois et de création de logements pour répondre aux besoins suscités par le développement économique du territoire métropolitain, dans le cadre d'un

aménagement durable du territoire (notamment en matière de mobilité, d'énergie et de nature). Les communes sont attachées à ce que les programmes à venir de logement répondent à une mixité de l'habitat. La métropole et les communes sont préoccupées par les conséquences de la construction de nouveaux logements sur la création de services et de nouveaux équipements publics en accompagnement du développement de l'emploi et de l'habitat, tels qu'écoles ou crèches, et donc générateurs de coûts financiers en investissement et en fonctionnement. Par ailleurs, les communes de Pessac et de Talence souhaitent une meilleure insertion du Campus dans leurs propres territoires afin que ce Campus devienne un véritable quartier de ville. Les universités partagent ces préoccupations.

Les deux Universités et le CHU se veulent aussi acteurs du territoire, en contribuant à son développement. Ils doivent conduire l'aménagement et la montée en qualité de leurs domaines en partenariat avec les collectivités territoriales qui en partagent les objectifs. Dans ce cadre, ils doivent notamment faire face à des investissements importants pour répondre à leurs besoins immobiliers actuels et futurs pour assurer leurs missions de service public. Ils ont besoin notamment d'améliorer, rationaliser et moderniser leurs implantations et leurs équipements. Pour financer ces investissements, ils ont besoin de valoriser une partie de leurs terrains qui ne sont pas susceptibles de servir, au moins à court terme, à leurs activités, en cohérence avec les orientations et les grands équilibres de leur schéma immobilier respectif. A ce titre, les trois établissements publics ont à rendre compte à leurs tutelles ministérielles de l'avancement de leurs programmes, en contrepartie de financements nationaux pour le CHU ou de la dévolution du patrimoine, obtenue par l'Université de Bordeaux qui devient ainsi un nouvel opérateur urbain, ou sollicitée par l'Université Bordeaux-Montaigne.

Le Crous souligne que le développement d'une offre de logement étudiant à loyer abordable repose sur un modèle économique fondé sur la mise à disposition d'un foncier gratuit et un financement sous forme de subventions de l'ordre de 15 à 20% du coût total de l'opération. En l'absence de foncier gratuit, la recherche de subventions publiques complémentaires est indispensable.

La commune de Pessac souhaite engager rapidement, avec la SA d'HLM Domofrance, dans le quartier de Saige un projet d'aménagement qui a toutes les caractéristiques de mixité sociale et fonctionnelle d'une opération de renouvellement urbain, bien qu'il ne soit pas financé par l'ANRU.

La métropole de Bordeaux et l'État ont pour objectif de mener à bien l'opération multi-sites (Bersol à Pessac et Gradignan, Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG) à Gradignan) sur la zone d'activités de l'extra-rocade, déjà bien engagée, pour assurer une meilleure implantation des entreprises actuelles à venir, dans une perspective de création de 10 000 emplois.

L'État, qui est entre autres partie prenante du Pacte métropolitain de l'innovation, s'associe aux partenaires du territoire et les accompagne dans la mise en œuvre des projets d'aménagement pour notamment développer l'habitat et l'emploi afin de répondre aux besoins à venir de la population, assurer la réussite des projets des grands établissements publics et mener à bien le projet de renouvellement urbain du quartier de Saige en recherchant l'atteinte des objectifs de développement durable (énergie, mobilité, etc.).

Enfin, une convention devra être passée avec la commune de Canéjan pour que la politique suivie en matière d'accueil des entreprises soit cohérente avec celle de la Métropole et des communes de Pessac et de Gradignan sur la métropole, pour assurer le raccordement à l'autoroute A63 sous réserve d'un développement économique concerté intégrant la question des déplacements.

Un équilibre emploi / habitat à rechercher

L'objectif affiché dans l'OIM est la création de 10 000 emplois à l'horizon 2030/2035.

- Concernant l'immobilier d'entreprise, la diversité du tissu économique qui mêle activités tertiaires et de production est un gage de résilience qu'il convient de préserver. D'autre part, le potentiel de recherche exceptionnel et la concentration des dispositifs d'innovation sur ce territoire plaident pour assurer les possibilités d'implantation des start-up industrielles innovantes incubées sur le campus et les sites hospitaliers. D'où la nécessité d'une part importante de locaux PME / PMI et de maîtriser l'offre tertiaire nouvelle alors même que la production engagée sur Bordeaux-Euratlantique, Bordeaux centre et aux abords de l'aéroport est déjà conséquente au regard des capacités d'absorption du marché. Il conviendra également de prévoir les espaces nécessaires pour l'implantation des services urbains (logistique urbaine, centre de tri) rendus nécessaires par les nouveaux programmes. Il faudra également envisager des possibilités pour des locaux artisanaux

Typologie d'immobilier d'entreprise	Emplois	Création nette de surfaces de plancher (SdP)	%
Bureau (notamment comptes propres) (environ 25 m²/emploi)	6 800	170 000 m²	30%
Locaux Petites et Moyennes Entreprises (PME) / Petites et Moyennes Industries (PMI) (notamment innovantes) (environ 100 m²/emploi)	2 500	250 000 m²	45%
Hôtellerie et hébergement temporaire (environ 150 m²/emploi)	350	50 000 m²	10%
Commerce et services (environ 200 m²/emploi)	250	50 000 m²	10%
Logistique urbaine et services urbains (environ 200 m²/emploi)	100	20 000 m²	5%
Total	**10 000**	**540 000 m²**	**100%**

Même si la plus grande partie des emplois, notamment industriels, sera créée dans l'extra-rocade, l'intra-rocade sera aussi concernée, notamment dans le Campus Pessac-Talence-Gradignan et dans le quartier de Saige. Les flux logistiques devront être pris en compte.

Les Universités et le CHU prennent acte de cet objectif global de répartition de l'immobilier d'entreprises vers lequel il faut tendre. Tout comme les collectivités territoriales reconnaissent le besoin de valorisation des établissements publics pour financer leurs investissements. Les partenaires conviennent d'examiner comment chaque opération d'aménagement peut répondre au mieux simultanément à ces deux objectifs.

La recherche d'un équilibre entre l'emploi et l'habitat, notamment pour réduire les déplacements domicile-travail justifie la réalisation de 10 000 logements, à créer très majoritairement dans l'intra-rocade. En effet, la Métropole propose de retenir un ratio d'un logement (toutes catégories confondues) par emploi (soit un peu plus que la moyenne métropolitaine où l'on compte 379 000 actifs pour 338 000 résidences principales fin 2017) afin de résorber une partie du déficit de logements sur ce territoire, soit une ambition d'augmentation du parc de 10 000 logements. Ce volume, qui peut paraître important, est en réalité cohérent avec les objectifs métropolitains à l'horizon 2035 (auquel BIC contribuerait ainsi à hauteur de 10 % des nouveaux emplois et 10 % des nouveaux habitants).

Afin de répondre à la diversité des besoins, la Métropole, l'Etat et le Crous rappellent l'importance d'offrir une gamme de logements permettant le parcours résidentiel : 35 % de logements sociaux (inclus le logement social étudiant conventionné), 20 % d'accession à prix maîtrisés et 45 % de logements libres. S'agissant plus particulièrement du logement étudiant, le territoire métropolitain compte à date 8 800 logements conventionnés, dont 7 500 gérés par le Crous (dont 5 000 sur le Campus Pessac-Talence-Gradignan). Pour dépasser comme souhaité par la Métropole et le Crous le ratio national de référence d'un logement conventionné pour 10 étudiants, il convient donc de produire à l'échelle métropolitaine au moins 1 200 logements conventionnés pour rattraper le déficit, et au moins 2 000 de plus pour répondre aux besoins nouveaux. Il est proposé que le périmètre BIC, qui concentre trois quarts des étudiants, contribue fortement à cet objectif, en accueillant 2 900 unités.

Objectif global de répartition :

Typologies de logements	**Unités**	**Création nette de surfaces de plancher (Sdp)**	**%**
Logement étudiant conventionné (environ 25 m²/unité)	2 900	72 000 m²	15%
Logement locatif social familial (environ 64 m²/unité)	1 500	96 000 m²	20%
Logement familial à prix maîtrisé (environ 64 m²/unité)	1 500	96 000 m²	20%
Logement libre étudiant et familial (environ 53 m²/unité en moyenne)	4 100	216 000 m²	45%
Total	**10 000**	**480 000 m²**	**100%**

Les Universités et le CHU prennent acte de cet objectif global de répartition des logements vers lequel il faut tendre, tout en attirant l'attention de la Métropole sur les incidences des objectifs de répartition ainsi énoncés sur l'équilibre des bilans économiques et financiers des opérations à venir.

Les collectivités territoriales reconnaissent le besoin de valorisation des établissements publics pour financer leurs investissements. Les partenaires conviennent d'examiner comment chaque opération d'aménagement peut répondre au mieux simultanément à ces deux objectifs.

La répartition globale devra être adaptée selon les parties du territoire de BIC pour tenir compte des objectifs annuels de construction du plan local de l'habitat (PLH) pour chaque commune (pour le PLH en vigueur, ces objectifs s'élèvent à 240 logements par an pour l'ensemble de la commune de Talence, 130 logements par an pour Gradignan, et 650 logements par an pour Pessac), de la situation de chaque commune au regard de l'article 55 de la loi SRU (Bordeaux et Gradignan étant déficitaires, à la différence de Pessac et Talence), de la présence plus ou moins forte de résidences universitaires, ainsi que de l'équilibre des bilans économiques et financiers des opérations engagées par les universités et le CHU. Plus généralement, la typologie des logements, notamment leur taille, devra tenir compte des caractéristiques de la population, nécessairement évolutives. L'adaptabilité et la mutabilité des logements seraient aussi souhaitables pour prendre en compte les évolutions démographiques et sociologiques sur le long terme. En cas de bail emphytéotique, les bailleurs devront veiller à ce que la maintenance soit assurée sur la durée totale des baux.

Plus généralement, il faut viser la qualité de la programmation territoriale en :

- veillant à ce que chaque partenaire contribue, dans ses programmes aux équilibres en termes d'immobilier d'entreprise et de logement, sous réserve de la soutenabilité environnementale et financière et de l'acceptabilité sociale ;
- assurant une qualité d'usage : desserte en transports en commun, exclusion du logement en front de rocade, mutualisation du stationnement avec des usages diurnes et nocturnes ;
- prévoyant les besoins nouveaux en équipements et les modalités de financement en fonctionnement et investissement : crèches, écoles, jardins, voirie, réseaux électriques, centre de tri des déchets, équipements sportifs ;
- s'inscrivant dans les objectifs du développement durable du PPA, avec une attention particulière portée à la végétalisation des espaces pour lutter contre les ilots de chaleur.

4. Assurer un aménagement durable du territoire : être ambitieux sur les questions d'énergie, d'eau, de préservation de la biodiversité et de climat

Le projet Bordeaux Inno Campus, qui constitue une des grandes opérations de développement territorial de la métropole de Bordeaux, doit être exemplaire en termes de développement durable.

Référence doit aussi être faite au pacte métropolitain d'innovation de Bordeaux signé avec l'État qui pose, parmi les enjeux de l'OIM BIC, celui des transitions écologiques et climatiques et dont l'ambition doit être explicitée par le contrat de PPA.

L'enjeu du territoire BIC est double : faire contribuer ce territoire aux objectifs ambitieux adoptés dans différents documents par les élus de la métropole ; mettre au cœur de l'ambition du territoire l'innovation, qui est sa marque de fabrique.

B.3. Insertion du projet dans son contexte

BIC s'inscrit dans le contexte d'une forte croissance démographique et économique liée à l'attractivité de la métropole bordelaise et de sa région (+20 000 habitants chaque année en Gironde). Entre 2015 et 2030, on estime que Bordeaux Métropole accueillera 250 000 habitants et 100 000 emplois supplémentaires, sauf à ce que la croissance départementale se fasse encore davantage dans les territoires périurbains, avec des conséquences négatives en matière notamment d'artificialisation des sols et de déplacements motorisés et d'accès. Cette croissance est un atout évident pour le territoire, mais elle représente également un défi. La métropole bordelaise doit en effet créer les conditions harmonieuses d'accueil des nouveaux habitants, des emplois et des usagers. Cela implique de produire l'offre de logements et d'immobilier d'entreprise correspondante tout en préservant l'environnement et la qualité de vie. Cela implique également de dimensionner les équipements publics nécessaires, dans un contexte de transfert de compétences vers les intercommunalités et de tensions sur les finances publiques. Cela implique enfin de mener plus encore qu'ailleurs la transition énergétique afin d'assurer la soutenabilité de ce développement.

Les politiques métropolitaines déclinent ainsi le projet d'une « haute qualité de vie dans une métropole européenne », compatible avec les dispositions du Schéma de cohérence territoriale (Scot) 2030 de l'aire métropolitaine bordelaise, et auquel le projet BIC contribuera :

- En matière de mobilité, le Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) a pour objectifs d'étendre le réseau de transports en commun à haut niveau de service (TCHNS) vers les secteurs les moins bien desservis (desserte notamment du centre-ville et du sud de Gradignan en tramway) et de mieux articuler les lignes de TCHNS entre elles en créant de nouveaux points d'échanges (dont la liaison aéroport – gare de Pessac Alouette), mais aussi l'adaptation du réseau routier à la croissance des déplacements (mise à 2x3 voies de la rocade) et le développement d'un véritable « mix mobilité » développant le covoiturage, une gestion proactive du stationnement, et les modes actifs (marche, vélo, etc.).
- En matière de développement économique, le schéma métropolitain de développement économique vise à créer les conditions de production de 100 000 emplois supplémentaires via le soutien aux filières stratégiques et le renforcement de l'attractivité du territoire (en particulier pour BIC le laser et la santé).
- En matière d'habitat, le PLH) de la Métropole vise à produire chaque année au moins 7 500 logements, dont 3 000 logements sociaux, y compris pour des publics très précaires. Au-delà de ces objectifs quantitatifs, Bordeaux métropole et les opérateurs ont adopté une « Charte du bien construire » définissant des bonnes pratiques à même de garantir la qualité des constructions. Enfin, la maîtrise des prix des logements est un objectif porté dans le cadre de la conférence permanente des opérateurs immobiliers et fonciers.
- En matière d'énergie, le Plan Climat de Bordeaux Métropole prévoit d'atteindre à l'horizon 2030 l'objectif d'un territoire neutre en émissions de gaz à effet de serre, grâce à la rénovation énergétique du bâti, la création de réseaux de chaleur et le développement des énergies nouvelles et renouvelables.

En matière de nature et de biodiversité, la démarche 55 000 ha pour la nature et l'enveloppe urbaine du Scot garantissent le maintien d'un équilibre entre les espaces urbanisés et les espaces naturels, représentant chacun la moitié de la superficie de Bordeaux Métropole. Cela passe par la préservation de la richesse de la biodiversité et la gestion écologique des milieux, la réintroduction de la nature dans les zones urbaines denses, les grandes

opérations d'aménagement, les zones commerciales ou d'activité, la valorisation écologique, sociale et économique des grands territoires de nature, la reconstitution des continuités naturelles paysagères et écologiques (les « trames vertes et bleues ») dans un souci de préservation des espèces animales et végétales, mais aussi de révélation du socle naturel de notre territoire, et en particulier du réseau hydrographique, et enfin la valorisation écologique des espaces en mutation.

B.4. Les actions à mener

Le présent contrat traduit un projet collectif et présente des actions partagées par les partenaires dans le respect de leurs compétences.

La mise en œuvre de chacune de ces actions impliquera les concertations, démarches et autorisations qui leur sont propres.

Les actions sont classées selon les quatre axes qui déclinent l'ambition générale du projet (cf.B.2). Pour chacune des actions, lorsque cela est possible, sont précisés en italique, de manière indicative, le ou les maîtres d'ouvrage, les partenaires, le calendrier, le financement.

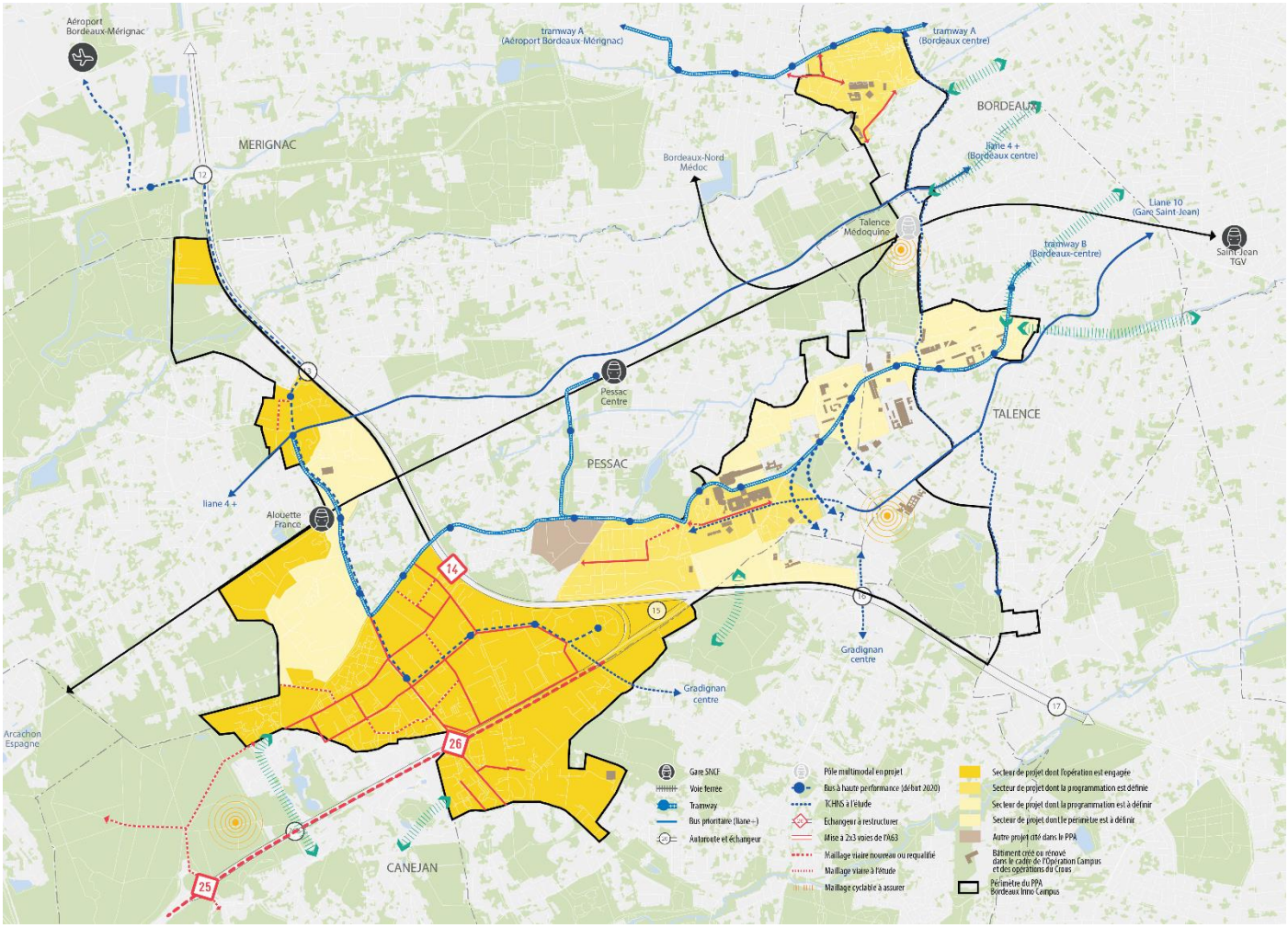

Pour chacune des actions, le MAÎTRE D'OUVRAGE est chargé de la mener à bien, en lien avec les partenaires mentionnés. Pour certaines actions, un CO-PILOTE peut porter solidairement l'action avec le maître d'ouvrage.

Les PARTENAIRES sont les acteurs signataires du présent contrat nécessairement associés à la mise en œuvre de l'action. Les AUTRES ACTEURS, dont la liste n'est pas exhaustive, sont les tiers non signataires qui auront vocation à être associés à l'action. Ils sont ici cités à titre indicatif et non limitatif.

Les rôles définis ci-dessus ne préjugent pas des modalités de financement de l'action.

B.4.1. Les actions permettant le développement territorial

Faire travailler ensemble les acteurs du territoire (enseignement, recherche, entreprises)

1. Transformer le comité stratégique en conseil d'orientation et d'innovation de BIC

Les signataires du projet partenarial d'aménagement Bordeaux Inno Campus sont les principaux porteurs du projet. Ils sont réunis au sein d'un comité de pilotage dont les missions et les modalités de fonctionnement sont définies à l'article B.5.

D'autres acteurs de l'innovation sur ce territoire, doivent pouvoir contribuer au développement du territoire et à la mise en œuvre des actions retenues dans le PPA. Sont notamment concernées les entreprises innovantes, les agences de développement, des établissements d'enseignement supérieur non signataires, des associations impliquées dans l'animation sociale et culturelle ou la promotion de nouveaux usages. La transformation du comité stratégique de l'OIM BIC implique d'en élargir la composition, pour une meilleure représentation des acteurs économiques, sociaux et culturels et de leurs usagers.

Ce nouveau conseil assurera les missions suivantes :

- l'information sur l'avancée du projet Bordeaux Inno Campus et des différentes actions menées au titre du PPA mais aussi sur l'évolution du territoire et de ses enjeux. Les partenaires s'engagent notamment à mettre en place un outil agile pour suivre et anticiper les besoins des entreprises, appréhender le marché immobilier et adapter en conséquence les objectifs programmatiques des opérations d'aménagement ;
- l'échange de bonnes pratiques en matière d'innovation (par exemple sa mobilisation dans la commande publique, les démonstrateurs) ;
- des propositions de réponses partenariales aux Appels à manifestations d'intérêt (AMI) et appels à projets portant sur les thématiques de la santé et de l'innovation ;
- La consultation des forces vives du territoire auxquelles seront soumis les documents stratégiques et les actions prévus par le contrat ;
- l'avis sur l'opportunité d'actions nouvelles proposées au titre de Bordeaux Inno Campus ;
- La labellisation des projets innovants.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Secrétariat : Bordeaux Métropole

Partenaires: signataires du contrat

Autres acteurs (dont la liste pourra évoluer) : Région Nouvelle Aquitaine, Commune de Canéjan, Talence Innovation Sud Développement, Unitec, Aquitaine Développement Innovation, pôle de compétitivité Alpha RLH, Bordeaux-INP, Ensap, Sciences-Po Bordeaux, trois entreprises représentatives (un grand compte, une start-up innovante de la filière santé, une PMI industrielle), une association représentative des habitants et/ou usagers de l'ensemble du périmètre Bordeaux Inno Campus, une association impliquée dans la mobilité innovante, une association impliquée dans le développement durable ou l'économie circulaire, un acteur culturel.

Calendrier : 1er semestre 2020

Financement : sans objet

2. Coordonner les initiatives et les dispositifs d'accueil des entreprises et l'insertion dans le tissu existant

Les nouvelles entreprises qui veulent s'implanter sur le territoire peuvent aujourd'hui s'adresser à différents interlocuteurs, les communes, l'université de Bordeaux, les autres établissements d'enseignement supérieur, les agences de développement. Il n'est pas souhaité par les partenaires de mettre en place un service unique d'accueil des entreprises. Mais ils s'accordent sur l'opportunité de créer un portail au niveau de l'OIM qui explicite et oriente vers les acteurs compétents, notamment les communes, clarifiant ainsi les circuits actuels. Aussi une coordination est-elle nécessaire, se traduisant par :

- une information commune sur les conditions d'accueil dans le portail territorial Bordeaux Inno Campus,
- une information mutuelle entre les référents des différents acteurs concernés.

Il convient, en effet, que si une implantation n'apparaît pas possible ou souhaitable dans une commune ou sur le domaine de l'un des signataires, le porteur de projet soit réorienté sur une autre partie du territoire de l'OIM, voire dans la métropole en dehors de son périmètre.

Les partenaires souhaitent accueillir les entreprises prioritairement qui renforcent les secteurs moteurs d'innovation sur le territoire (santé, optique-laser, matériaux innovants, ...), tout en prenant en compte les conditions de mutation du tissu économique existant par d'éventuelles relocalisations d'activités présentes sur le territoire dans le respect des stratégies des partenaires.

Les partenaires s'accordent sur la nécessité de développer l'offre immobilière, aujourd'hui insuffisante pour l'accueil des entreprises, et prioritairement pour :

- des locaux à destination des entreprises en sortie de pépinières et incubateurs (à hauteur de 1000 à 2000 m² d'hôtels d'entreprise chaque année),
- des sites d'implantation pour les PME-PMI notamment technologiques en sortie d'hôtels d'entreprises (besoin estimé à 250 000 m² d'ici 2035).

Un contrat spécifique de la métropole avec la commune de Canéjan prévoira les conditions de coordination pour l'accueil des entreprises.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Partenaires : communes signataires du contrat, Université de Bordeaux

Autres acteurs : SEML Route des Lasers, Unitec, CDC, Région Nouvelle Aquitaine

Calendrier : premier semestre 2020

Financement : sans objet

3. Constituer un réseau des acteurs de la santé : envisager une toile numérique partenariale

Afin de mieux affirmer la filière santé sur le territoire, les partenaires étudieront les conditions pratiques de création d'une « toile », outil de coopération numérique, qui aurait pour objet de permettre aux acteurs du territoire de collaborer entre eux pour engager des événements, des actions communes et des projets innovants.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Partenaires : CHU de Bordeaux, Université de Bordeaux

Calendrier : étude d'opportunité 2021

Financement : maitres d'ouvrage

Promouvoir le territoire et ses atouts, tant localement qu'à l'extérieur

4. Se doter d'outils de communication sur la mise en œuvre du PPA

La communication commune sur le développement du territoire et la mise en œuvre du PPA doit se faire dans le respect des stratégies de communication propres à chaque partenaire en s'appropriant la signature territoriale Bordeaux Inno Campus, complémentaire des identités de chaque institution.

Les partenaires chercheront à s'accorder sur les messages clés, les indicateurs d'avancement du PPA, les supports éditoriaux (site Internet, ...), sur l'accueil de délégations françaises ou étrangères venant visiter le territoire. Les partenaires identifieront leurs référents pour faciliter les échanges entre eux d'informations concernant le territoire.

La communication doit d'abord viser les habitants du territoire pour qu'ils s'approprient le projet et comprennent que le PPA apportera des éléments positifs en termes d'emplois, de mobilité et d'activités sociales et culturelles, venant conforter les atouts que représentent notamment la présence d'établissements d'enseignement de grande qualité et une offre médicale de haut niveau à proximité.

La deuxième cible est celle de ceux qui travaillent sur le territoire. Un enjeu particulier est le changement d'image

du quartier de Saige.

La troisième cible est celle qui est tournée vers l'extérieur, que ce soit dans la métropole ou en dehors pour mieux faire connaître ses atouts notamment en matière de développement économique.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Partenaires : signataires du contrat

Calendrier : livrables sur les messages clés et supports éditoriaux 2020, bilan 2021, mise à jour de la stratégie 2022 (tous les trois ans)

Financement : Bordeaux Métropole pour le portail territorial Bordeaux Inno Campus et les supports de communication communs

5. Créer un réseau de lieux labellisés d'interface entre le projet et les usagers

En complément des dispositifs de valorisation scientifique existants (centres d'innovation sociétale comme le Forum urbain et Ubic), il apparaît nécessaire de créer des lieux d'interfaces avec les usagers (habitants, étudiants, employés, patients, …) ancrés dans le territoire. Les Bic Box sont un lieu de ressources et un moyen de partager avec les usagers les enjeux du territoire et le projet de PPA. En complément des deux Bic Box engagées, chaque partenaire pourrait être à l'initiative de tels lieux en lien avec le conseil d'orientation et d'innovation.

Maîtrise d'ouvrage : tout signataire ou membre du conseil d'orientation et d'innovation qui le souhaite

Partenaires : Bordeaux métropole, Etat et tout autre signataire du PPA qui le souhaite

Calendrier : au fur et à mesure des initiatives

Financement : maîtres d'ouvrage

6. Valoriser le patrimoine du territoire de l'OIM

Le patrimoine naturel et bâti, ancien ou contemporain, est un facteur d'attractivité du territoire. Sa mise en valeur est aussi un moyen de faciliter la prise en compte de l'OIM par les habitants auxquels l'historique du territoire (hier, aujourd'hui, demain) sera expliqué. Cette valorisation devrait aussi porter sur le patrimoine proche du territoire (parc de Peixotto et jardin botanique à Talence, Cité Frugès à Pessac, ...).

Il est proposé d'annexer au contrat de PPA, parmi les cartes thématiques, celle du patrimoine naturel et bâti.

- Editer un guide du patrimoine bâti et du patrimoine naturel :
- Le recensement du patrimoine permet d'éditer un guide, dans l'internet de l'OIM et sous forme de plaquette.
- Jalonner des itinéraires piétonniers et cyclables pour mieux faire connaître le patrimoine :
- L'amélioration des circulations douces dans le territoire et la création d'aires de multimodalité peuvent être mis à profit pour créer des itinéraires.
- Organiser des journées portes ouvertes : une journée portes ouvertes peut être organisée chaque année lors des Journées du patrimoine.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Partenaires : communes et propriétaires concernés

Calendrier : 2020

Financement : Bordeaux Métropole et communes

Faire émerger des initiatives innovantes et des démonstrateurs industriels de la ville durable

Bordeaux Inno Campus doit être un laboratoire d'innovations.

7. Mettre en place une démarche permettant de faire émerger et converger des projets innovants

Le riche potentiel humain qu'offrent les acteurs du territoire justifie d'engager une démarche coordonnée permettant de faire émerger en continu et converger des projets innovants, intégrant éventuellement des volets social et culturel, tout en faisant participer les usagers du territoire qui pourraient donner leur avis. Les projets seraient sélectionnés par les partenaires du PPA et le conseil d'orientation et d'innovation.

A titre d'exemple, les IBA (Internationale Bauausstellungen) sont des appels à projets pratiqués en Allemagne depuis des décennies pour développer et animer des territoires « en devenir » (comme la grande île sur l'Elbe à Hambourg), en demandant aux acteurs publics et privés de présenter des projets, matériels ou immatériels, de toute nature (économique, sociale, environnementale, culturelle, architecturale, artistique) s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Il appartient à l'autorité publique avec ses partenaires de sélectionner les projets sur la base de critères préalablement définis qui expriment le mieux l'essence du territoire. Pour ces projets, les initiateurs doivent ensuite réunir les financements. Les IBA, limités dans le temps, font l'objet d'une communication commune des partenaires dans le territoire et en dehors du territoire, y compris à l'international.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Co-pilotage : Etat

Partenaires : signataires du contrat

Calendrier : préfiguration de Saige 2020, autres grand sites entre 2021 et 2023, cadrage général de l'innovation 2022, cadrage périodique tous les trois ans

Financement : Bordeaux Métropole et partenaires impliqués

8. Mettre en réseau et développer les espaces démonstrateurs industriels de la ville durable

Dans cette même logique, les partenaires du PPA pourraient contribuer à la création d'un réseau d'espaces démonstrateurs de la ville durable, faisant ainsi connaître le savoir-faire des acteurs du territoire.

A titre d'exemple, dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Etat « Démonstrateurs industriels pour la ville durable » (DIVD), les « entreprises et les territoires qui les soutiennent forment des consortiums publics privés, qui déploient localement des innovations techniques, organisationnelles et de gouvernance à toutes les étapes de la conception urbaine » (extrait d'une fiche du réseau Vivapolis).

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Co-pilotage : Etat

Partenaires : signataires du contrat

Calendrier : relais sur le portail territorial 2020, évaluation 2023, cadrage périodique tous les trois ans

Financement : sans objet

B.4.2. Les actions en matière de mobilité : indispensables au développement territorial et aux projets d'aménagement et d'habitat

1. Réaliser un schéma de déplacement tous modes à l'échelle du territoire

Les différentes actions envisagées en matière de mobilité justifient la réalisation d'un schéma de déplacements à l'échelle du territoire visant à évaluer les besoins de mobilité d'ici 2035 au regard de l'augmentation des usagers (employés, habitants, étudiants, usagers des grands équipements publics et commerciaux) et des projections d'évolution des comportements de mobilité, à définir des objectifs de parts modales à la fois cohérents avec l'ambition écologique et réalistes, et un dimensionnement des capacités de l'offre viaire, du niveau de desserte en transports et du stationnement qui en résultent. Ces éléments seront définis à partir des données du modèle de Bordeaux Métropole quantifiant les charges de trafic en tenant compte de l'ensemble des nouveaux projets d'infrastructures et d'aménagement sur la Métropole. A partir de ces éléments de diagnostic et de stratégie, le schéma précisera les interventions à mener et leur calendrier de mise en œuvre. Elles incluront le traitement des points noirs en termes de congestion et un programme de modification de certains carrefours, et toutes les interventions prévues dans les opérations déjà engagées (comme par exemple l'opération d'aménagement extra-rocade).

Ce schéma se substituera au schéma de déplacements du campus initialement prévu par Bordeaux-Métropole, le périmètre de l'OIM s'avérant plus pertinent que celui du strict domaine universitaire, en s'appuyant sur le schéma déjà réalisé pour la partie extra-rocade.

Le schéma sera élaboré en étroite articulation avec les plans de déplacements des établissements signataires du contrat de PPA.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Co-pilotage: Etat

Partenaires : ensemble des signataires du contrat

Calendrier : 2020

Financement : Bordeaux Métropole

Améliorer les dessertes externes du territoire

De nombreux projets sont déjà en cours d'étude par la métropole de Bordeaux.

2. Renforcer la liaison Euratlantique-Campus-Saige en transport collectif à haut niveau de service (TCHNS)

Cette nouvelle ligne permettra d'atteindre plus rapidement le territoire de l'OIM depuis la gare de Saint-Jean et les sites de l'opération d'intérêt national Euratlantique.

Elle sera mise en service en deux phases :

- renforcement dès septembre 2019 du service entre la gare et le campus par un nouveau bus type liane sur le tracé de la ligne 10 après des aménagements ponctuels durant l'été ;
- liaison vers Saige en bus à haut niveau de service à l'horizon 2023.

La commune de Pessac et l'université Bordeaux Montaigne proposent de prolonger la liaison jusqu'à l'arrêt cité de la photonique via l'esplanade des Antilles.

Ce projet conduit les communes et l'université de Bordeaux à poser deux questions d'intermodalité :

- correspondance entre cette nouvelle liaison et le tram B, compte tenu de sa mauvaise jonction avec l'actuelle liane 10 ;
- lieu de rabattement des cars du département qui pourrait se faire à Arts et Métiers au lieu de Peixotto, mal adapté, voire à Beausoleil après la création du débranchement de la ligne B sous réserve d'une réelle efficacité du dispositif au regard des réserves émises par la Bordeaux Métropole vis-à-vis d'un report modal trop éloigné du centre.

- *Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole*
- *Partenaires : signataires du contrat-*
- *Calendrier : mise en service en deux phases 2019 et 2023*
- *Financement : Bordeaux métropole*

3. Créer une nouvelle liaison structurante Pellegrin-Thouars-Malartic en transport collectif à haut niveau de service (TCHNS)

Cette nouvelle ligne sur le même tracé que la liane 8 permet de relier plus efficacement qu'aujourd'hui trois sites de l'université de Bordeaux (Carreire, Haut-Carré et Arts et Métiers) et les grands sites du CHU de Bordeaux (Hôpital Pellegrin et direction générale directement et, grâce à la réouverture de la gare de la Médoquine (cf. point 5), indirectement Haut-Lévêque et Xavier Arnozan), ainsi que de créer un barreau entre les trams A et B. Ce TCHNS serait en correspondance avec un pôle multimodal nouveau à Arts et Métiers. Cette création devrait favoriser un report modal au détriment de la voiture qui prend trop de place sur Carreire. L'amélioration de la desserte de l'hôpital Pellegrin (mais aussi de la Direction générale du CHU, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire), avec le maintien des arrêts actuels, est un enjeu majeur pour le CHU dans le cadre de son schéma directeur immobilier et notamment de la densification de ce site. Sa démarche de promotion des modes alternatifs ne pourra en être que renforcée avec une part modale des transports en commun plus importante. Un point de vigilance demeure concernant une éventuelle suppression des arrêts Pellegrin Est et Mozart, parfois évoquée.

La concertation est en cours et la délibération pourrait être prise dès la fin de l'année. La mise en service est prévue entre 2025 et 2027.

Afin d'accompagner le projet ambitieux d'aménagement des campus, le mode tramway sur le tronçon Pellegrin/Thouars est privilégié par les communes de Talence et de Bordeaux avec l'appui des autres maires concernés.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Partenaires : signataires du contrat-

Calendrier : choix du tracé 2020, autorisations 2022, travaux 2023-2025, mise en service 2025-2027 sous réserve des autorisations administratives

Financement : Bordeaux Métropole

4. Créer une nouvelle branche du tram B pour desservir le Campus et le centre-ville de Gradignan

Cette nouvelle branche, d'une importance majeure pour relier le centre de Gradignan au centre de Bordeaux participe au désenclavement du territoire par rapport à son environnement proche.

La concertation est en cours. Parmi les trois options dont l'une assure une liaison plus directe et une autre permet de desservir le secteur Sciences humaines et sociales du campus ainsi que la Bibliothèque universitaire Droit - Lettres, un tracé devra être choisi en 2020 pour une mise en service entre 2025 et 2027.

Le niveau de service ne sera pas sensiblement modifié par rapport à la situation actuelle : pour chaque heure, 6 trams vers Alouette-France, 6 vers Pessac centre, 2 au lieu de 6 s'arrêtant à Montaigne-Montesquieu et 4 trams pour Gradignan.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Partenaires : signataires du contrat

Calendrier: choix du tracé 2020, autorisations 2022, travaux 2023-2025, mise en service 2025-2027

Financement : Bordeaux Métropole

5. Créer une ligne de bus à niveau de service performant (BNSP) Le Haillan-Cité de la Photonique-Gradignan

Cette ligne permettra de relier à l'aéroport le site d'activités de Bersol. Elle peut aussi assurer un certain report modal via le tram B pour les déplacements du CHU de Bordeaux sur les deux sites extra-rocade Haut-Lévêque et Xavier Arnozan (participants aux nombreux colloques, chercheurs, médecins, etc.). Sa mise en service est prévue fin 2019, avec des aménagements qui seront réalisés progressivement dans le cadre de l'opération d'aménagement extra-rocade, améliorant ainsi sa vitesse commerciale.

Cette ligne de BNSP empruntera la rocade avec un aménagement spécifique de la bande d'arrêt d'urgence entre les échangeurs 12 et 13 des 2019.

Elle permettra de créer une connexion aéroport-TER (gare Alouette-France de la ligne Bordeaux-Arcachon) et sera un barreau entre les lignes de tramway A et B avec le prolongement de la ligne A vers l'aéroport (en projet).

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Partenaires : signataires du contrat--

Calendrier : 2019 : déploiement, 2021 : montée en fréquence, 2025 – 2030 : prolongement sur Gradignan

Financement : Bordeaux Métropole

6. Mettre à 2x3 voies l'autoroute A 63

Cette opération est souhaitée par les grands acteurs du territoire face à la saturation de cette autoroute dans les deux sens aux heures de pointe. Le rapport du Conseil d'orientation des infrastructures remis par son président Philippe Duron le 1er février 2018 à la ministre chargée des transports retient cette opération entre Bordeaux et Salles mais après concession.

Les collectivités demandent donc que l'État étudie, dans les meilleurs délais, les conditions de la mise en concession de ce tronçon, pouvant conduire à la mise en place d'un péage. L'État indique que les études pourront démarrer après le lancement de la concertation par la ministre des transports. Les communes du Sud Bassin et le Département devront être associés.

Bordeaux Métropole évoque la possibilité de dédier la troisième voie aux transports collectifs et au covoiturage et rappelle le projet de restructuration des échangeurs 25 et 26 et la création d'une passerelle pour modes doux en 2021.

Maîtrise d'ouvrage : Etat (concession)

Partenaires : Bordeaux Métropole, communes de Gradignan, de Pessac et de Canéjan, communes du Sud Bassin, Département de Gironde

Calendrier : lancement des études 2020

7. Améliorer l'accès aux campus universitaires depuis la rocade

Aujourd'hui, l'accès au campus depuis la rocade se fait quasi exclusivement depuis l'échangeur n°16. Or, les axes viaires amont, le cours de la Libération et l'avenue Pey Berland notamment, sont d'ores et déjà particulièrement congestionnés et parmi les plus pollués de l'agglomération, et vont être directement impactés par les projets de transport collectif. Il semble évident que ces axes ne pourraient accepter d'augmentation des flux de circulation générés par les projets envisagés intra-rocade, notamment sur Rocquencourt.

Dans ce contexte, se pose la question d'un nouvel accès au Campus depuis la sortie existante que la commune de Talence appelle de ses vœux, en complément des mesures en faveur de l'intermodalité (parc relais et aire de multimodalité), de l'apaisement de la circulation (réaménagement urbain du cours de la Libération) et de diffusion des flux (liaison Campus - Cours de la Libération en amont de l'avenue Pey Berland).

A ce propos, le schéma directeur mobilités tous modes, engagé par Bordeaux Métropole, devra apporter les réponses techniques objectives sur l'opportunité de ces solutions et proposer le / les tracés adaptés.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Partenaires : communes de Gradignan, Pessac et Talence, Université de Bordeaux, Université de Bordeaux Montaigne

Autres acteurs : établissements d'enseignement supérieur concernés

Calendrier : étude dans le cadre du schéma de déplacements tous modes en 2020

Financement : Bordeaux Métropole

8. Créer un barreau pour la Briqueterie

La commune de Canéjan souhaiterait créer un accès direct par l'ouest au site d'activités de la Briqueterie, évitant ainsi les flux d'entrées et sorties par l'échangeur 26 et la traversée de son territoire par des véhicules, notamment poids lourds, qui préfèrent sortir de l'autoroute en amont de l'échangeur 25 dans le sens Arcachon-Bordeaux. Bordeaux Métropole partage l'avis d'opportunité sur ce projet, sous réserve que les zones desservies soient aménagées de manière concertée, en excluant notamment des implantations commerciales ou tertiaires qui ne feraient qu'aggraver le problème de congestion.

Les études préalables seraient lancées dès fin 2019.

Bordeaux Métropole est prête à accompagner la commune de Canéjan techniquement et financièrement, dans la conduite des études nécessaires au projet.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Jalle-Eau-Bourde

Partenaires : Bordeaux Métropole, Etat, communes de Canéjan et de Pessac

Calendrier : signature d'une convention en 2020

Financement : Communauté de communes Jalle-Eau-Bourde, Bordeaux Métropole

9. Assurer les continuités cyclables entre le territoire et respectivement les barrières de Bordeaux, la gare de Pessac et les quartiers de Talence

Le développement de l'usage du vélo est le premier levier de report modal par les étudiants. Mais, il suppose que ceux qui n'habitent pas dans le territoire ou à proximité bénéficient de continuités cyclables.

Cela concerne les liaisons entre les barrières de Bordeaux – Saint Augustin, Ornano, Pessac, Saint Genès, Caudérès et Toulouse – et le campus Pessac-Talence ainsi que les liaisons Est /Ouest talençaises, mais aussi d'autres pôles générateurs de déplacements, notamment dans les territoires hors OIM des communes de Pessac, de Talence et de Gradignan.

Pour les liaisons avec les barrières de Bordeaux, trois trajets peuvent être évoqués, à partir de :

- la Victoire : a priori difficile à concilier avec la ligne du tram B,
- la place Pey Berland, via le cours du Maréchal Juin, le CHU Pellerin, l'avenue Schweitzer : autoroute à vélo en cours d'aménagement,
- la barrière de Pessac via le cours Maréchal Gallieni et Médoquine : plus difficile à réaliser.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Partenaires : communes de Bordeaux, de Talence et de Pessac

Calendrier : 2021-2024

Financement : Bordeaux Métropole

10 Promouvoir le covoiturage

Une logique territoriale est nécessaire pour atteindre le seuil critique en termes d'offre de trajet. Il serait intéressant d'avoir une vision des démarches actuelles des employeurs du territoire, dans le but de partager et de dynamiser cette alternative qui a du mal à émerger aujourd'hui. Des expériences sont en cours sur le territoire avec des résultats prometteurs.

Le développement du covoiturage suppose :

- des actions de sensibilisation sur les avantages du covoiturage et sur ses modalités pratiques, qui pourrait prendre la forme d'un document synthétique présenté au conseil d'orientation et d'innovation,
- la mise en réseau des différentes offres existantes,
- un travail avec le département pour définir des aires de regroupement en périphérie de la métropole,
- la création d'aires de dépose minute (dénommées « aires de multimodalité ») aux principales entrées du périmètre, afin de promouvoir l'intermodalité voiturage et dernier km,
- des avantages spécifiques aux co-voitureurs, tels que meilleures places réservées dans les parcs-relais, voies dédiées, bonus mobilité, etc.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Partenaires : communes, Universités, CHU

Calendrier : inscription des aires de multimodalité et des dispositions liées au stationnement dans le schéma de déplacements tous modes en 2020. Mise en œuvre des actions de mise en réseau des offres de covoiturage et des actions de sensibilisation à partir de 2020.

Financement : Maîtres d'ouvrage des projets retenus

11. Mettre en place des bornes de recharge pour les véhicules électriques

Les partenaires examineront l'opportunité de construire un plan stratégique en faveur de l'éco-mobilité et d'engager deux actions particulières :

- prévoir la localisation de bornes de recharge lente dans les opérations de construction, complétées par des bornes de recharge rapide sur l'espace public,
- avoir une action volontariste des partenaires pour assurer l'équipement des parcs de stationnement.

Par la suite, le déploiement des bornes sera mis en œuvre par les différents maitres d'ouvrage concernés.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Partenaires : signataires du contrat

Calendrier : inscription dans le schéma de déplacements tous modes et la stratégie environnementale prévus en 2020 et 2021

Faciliter la mobilité à l'intérieur du territoire

Un grand nombre des actions présentées ci-dessus facilitent la mobilité à l'intérieur du territoire. Mais quelques autres actions spécifiques au territoire doivent les compléter.

12. Améliorer et compléter le réseau de pistes cyclables et d'itinéraires pour le piéton

Le réseau cyclable au sein du territoire doit être complété (ex. prolongement dans l'avenue de Canéjan à Pessac) ou, du moins amélioré (ex. transformation du trottoir en voie verte avenue Schweitzer).

Sur une grande partie du territoire, le piéton n'est pas favorisé pour différentes raisons ;

- manque de confort de trottoirs caillouteux (comme à Bersol),
- manque de continuité, en l'absence d'aménagements spécifiques ou de la présence de voitures sur les trottoirs (sur le Campus et aux abords),
- manque de sécurité.

Des itinéraires de qualité doivent donc être définis notamment entre les nœuds intermodaux et les lieux de travail ou de loisir, car c'est aussi une des conditions pour favoriser l'usage des transports collectifs. L'un des enjeux

sera de répondre à la problématique du dernier km depuis la gare Alouette – France, Pessac-centre et depuis la future gare de la Médoquine.

Une réflexion spécifique devra aussi être menée sur l'application à ce territoire du schéma directeur de mise en accessibilité des transports et des plans communaux d'accessibilité à la voirie.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Partenaires : Communes, Universités, CHU.

Calendrier : inventaire des actions à mener en 2020, déploiement des mesures issues du de 2021 à 2024

Financement : Bordeaux Métropole et établissements gestionnaires du domaine public

13. Faciliter la perméabilité entre les quartiers de Talence, de Pessac, de Gradignan et le territoire

Il s'agit essentiellement de définir de nouveaux axes nord-sud et est-ouest, ouverts aux mobilités douces et assurant une circulation automobile apaisée, qui traversent le Campus, (notamment la moitié sud et l'axe Compostelle / Saige), soulagent l'avenue Pey Berland saturée et répondent à des conditions de confort, de continuité et de sécurité (cf. point 13).

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Partenaires : communes, Universités

Calendrier : schéma de déplacements tous modes en 2020

Financement : Bordeaux Métropole

14. Réguler le stationnement

Le stationnement anarchique sur les espaces publics et à l'intérieur du Campus qui est utilisé comme un parc relais par des personnes qui ne sont pas en relation avec l'Université donne une image négative du territoire et occupe des emprises qui pourraient être réutilisées pour des constructions ou des espaces naturels.

De plus, même si les mesures prises dans le cadre du PPA permettront un certain report modal, au moins en pourcentage des déplacements qui vont continuer à progresser avec le développement du territoire, la voiture restera probablement le moyen privilégié par les usagers du territoire.

Il faut que les partenaires puissent partager des objectifs communs de régulation sur le stationnement et prévoient les voies et moyens, qui restent à définir, pour avancer sur ce sujet dont le niveau de maturité est inégal chez les partenaires, même si le CHU et la Ville de Bordeaux sont assez avancés sur ce sujet. Des pistes sont évoquées : « foisonnement » entre périodes diurnes et nocturnes, mutualisation des parkings au moins entre les acteurs publics, réduction de l'obligation de création de parkings dans les résidences universitaires, contrôle d'accès pour réserver les parkings aux usagers, etc.

Le traitement de ce sujet permettra également d'optimiser l'usage de sols, notamment au niveau des établissements universitaires et des hôpitaux, en dégageant des droits à construire mais aussi des opportunités de verdissement et de réinsertion de la nature importantes pour améliorer le cadre de vie.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole pour le schéma de déplacements tous modes

Communes pour le stationnement sur rue, Universités et CHU pour le stationnement sur le domaine qui leur est affecté, Bordeaux Métropole pour le stationnement public en ouvrage

Copilotage : Bordeaux Métropole, Etat et communes

Partenaires : ensemble des signataires

Calendrier : schéma de déplacements en 2020 qui précisera les calendriers, avec un objectif de mise en œuvre d'une politique vertueuse de stationnement sur la période 2021-2023. De premières opérations pourraient être développées dans un calendrier plus resserré en fonction des opportunités

Financement : autorités compétentes

15. Traiter la problématique particulière du transport de marchandises et de la logistique urbaine

Les partenaires doivent travailler sur la question du transport des marchandises, ainsi que sur l'enjeu propre aux flux logistiques du CHU et plus généralement celle des produits de santé.

En particulier, les études de déplacements devront appréhender la problématique particulière du transport de marchandises et de la logistique urbaine, en évaluant les flux actuels et à venir et la nature des marchandises transportées, et en définissant des mesures communes applicables par les acteurs du territoire en fonction de l'évolution des modes de consommation.

S'ajoute à cela la problématique des flux de déchets, qui nécessite d'identifier un ou plusieurs sites pour implanter un centre de tri permettant de répondre aux besoins générés par l'augmentation des usagers (habitants et étudiants)

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole pour le schéma de déplacements tous modes

Co-pilotage : Etat

Partenaires : ensemble des partenaires

Calendrier : Schéma de déplacements tous modes en 2020 qui devra préciser le calendrier des mesures ponctuelles

Financement : Bordeaux Métropole

16. Créer des aires de multimodalité

Les aires de multimodalité intégreraient des aires de dépose de covoiturage (voir point 11), une offre de stationnement diurne et nocturne sécurisé pour des vélos (personnels ou mis à disposition par les entreprises) et pourraient offrir des services de type conciergerie et information pour les voyageurs, voire donner lieu à des initiatives sociales.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Partenaires : communes signataires

Calendrier : déploiement des mesures issues du schéma directeur mobilité tous modes sur la période 2021-2023

Financement : Maîtres d'ouvrage des équipements retenus

B.4.3. Les grands sites d'aménagement et de développement de l'habitat : engager des opérations d'aménagement dans un cadre partenarial

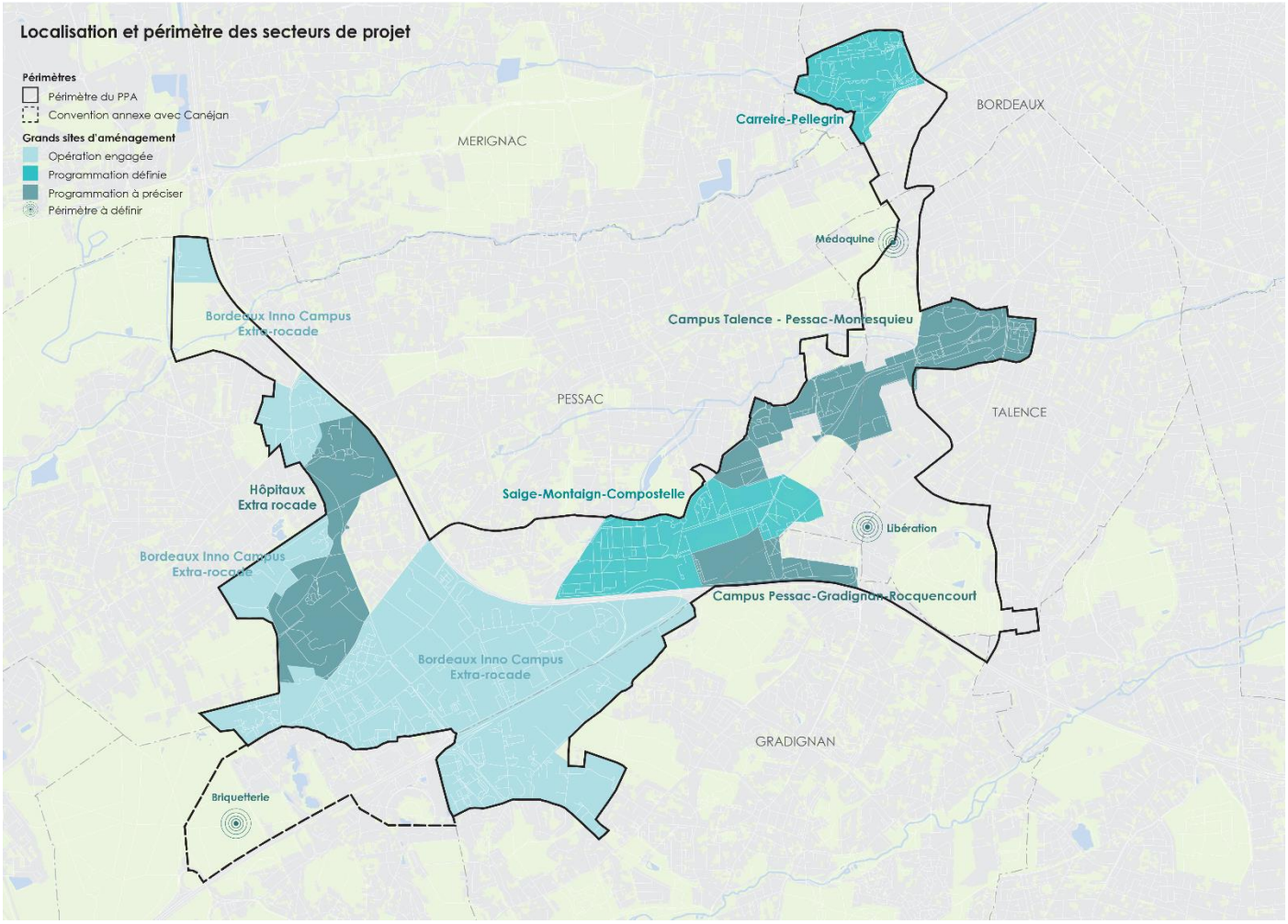

1. Poursuivre l'aménagement du grand site Carreire - Pellegrin

Le domaine hospitalo-universitaire de Carreire-Pellegrin se caractérise par l'imbrication des bâtiments des deux principaux propriétaires, l'Université de Bordeaux et le CHU. Ce site a d'ores et déjà fait l'objet de plusieurs interventions importantes, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération Campus. Dans le cadre de l'Opération Campus, le site accueille ainsi progressivement de nouvelles infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche (Neurocampus, E-bio, Odontologie…) et de confortement de la vie de campus (nouveau restaurant universitaire, pôle de vie de campus…). Il fait également l'objet d'aménagements importants de ses espaces extérieurs visant à inscrire un peu plus ce grand domaine dans son environnement urbain en termes d'adressage des équipements qui le constituent et du point de vue des cheminements et des circulations (traversées est-ouest et nord-sud notamment).

A la faveur de ces opérations, le site a d'ores et déjà fait l'objet d'un premier « remembrement » foncier entre les deux établissements afin de leur permettre d'optimiser leurs implantations, de dégager des capacités de développement afin de répondre à l'évolution de leurs besoins et de leurs usages et de qualifier les interfaces entre les domaines universitaires et hospitaliers d'une part, et entre le site et son environnement urbain d'autre part.

Dans le cadre de ce mouvement de remembrement foncier, les relations partenariales entre les deux établissements vont se poursuivre, et l'université de Bordeaux et le CHU sont appelés à actualiser le projet d'aménagement du site au vu des orientations de leurs schémas directeurs immobiliers respectifs.

Dans le même temps, il leur reviendra de conduire cette actualisation en partenariat avec les collectivités locales, afin d'intégrer dans la réflexion les enjeux et projets relatifs à l'offre de transport, de mobilité et de stationnement,

et de façon à tenir compte des dynamiques urbaines environnantes et des orientations portées par les collectivités en matière de développement urbain.

Le CHU et l'université de Bordeaux seront par ailleurs particulièrement attentifs à considérer avec Bordeaux Métropole les voies et moyens qui permettront de répondre aux besoins quotidiens de mobilité entre leurs sites intra-rocade (Carreire-Pellegrin, siège du CHU, campus de Talence-Pessac) et extra-rocade (Arnozan et Haut-Lévêque).

L'université de Bordeaux et le CHU préciseront à leurs partenaires au début de l'année 2020 les cadres et modalités de mise en œuvre des projets et opérations qui ont vocation à se développer sur leurs domaines respectifs, afin notamment de garantir la cohérence de leurs interventions avec celles qui relèvent de la responsabilité respective de leurs différents partenaires.

Maîtrise d'ouvrage : Université de Bordeaux, CHU

Partenaires : Commune de Bordeaux, Bordeaux Métropole, l'Etat, Crous,

Autres acteurs : Charles Perrens

Calendrier : concertation entre les partenaires 2020

Financement : Université de Bordeaux, CHU

2. Actualiser le projet d'aménagement du grand site du Campus Talence - Pessac Montesquieu

Depuis une dizaine d'années, le domaine universitaire de Talence et de Pessac fait l'objet de mutations importantes à la faveur des investissements consentis à l'appui des contrats de plan Etat-Région et de la mise en œuvre de l'opération Campus.

L'université de Bordeaux a obtenu de l'Etat (ministère de l'enseignement supérieur et ministère des finances) la dévolution de son patrimoine immobilier après avoir démontré sa capacité à le gérer au mieux à travers son schéma directeur immobilier.

A la faveur de ce processus et consécutivement à l'abandon du principe de spécialité qui limitait jusqu'alors les compétences de l'établissement à la seule programmation d'équipements nécessaires aux activités d'enseignement supérieur et de recherche, l'Université de Bordeaux devient un opérateur urbain pleinement compétent pour porter un projet d'aménagement et de mise en valeur des domaines universitaires dont elle devient propriétaire visant à créer un véritable quartier de ville, à dominante universitaire.

Dans ce cadre, et sur la base des grands équilibres établis dans son schéma directeur immobilier, l'Université de Bordeaux actualisera son projet d'aménagement et conduira un vaste programme d'investissements publics (équipements d'enseignement supérieur et de recherche, ...) et privés (programmes de logements, commerces, immobilier d'entreprise…).

L'université de Bordeaux sera attentive à l'insertion de ces programmes dans leur territoire, notamment en termes d'environnement urbain et de qualité architecturale, ainsi qu'à leur impact sur les besoins en équipements publics (notamment scolaires) et à leur soutenabilité financière pour toutes les parties concernées, en investissement comme en fonctionnement. Les villes de Talence et Pessac témoignent d'une situation particulière de saturation de leurs équipements scolaires qu'il conviendra par conséquent de développer à la hauteur des besoins nouveaux générés.

Au-delà du programme de constructions sur les terrains « valorisables », les communes et Bordeaux Métropole sont attachées à une bonne continuité urbaine ainsi qu'à la perméabilité des usages entre le Campus et le reste du territoire, se traduisant par l'aménagement des abords et plus particulièrement dans les nœuds intermodaux de Peixotto et d'Arts et métiers, par une densité – horizontale et verticale – tenant compte de l'environnement de chaque site « valorisable » du Campus, et aussi par une qualité paysagère.

Il reviendra à l'université de Bordeaux de conduire l'actualisation et la mise en œuvre du projet d'aménagement des campus universitaires de Talence et de Pessac sur le foncier dont elle est affectataire ou propriétaire, en partenariat étroit avec les établissements partenaires (Sciences Po Bordeaux, Bordeaux INP…), l'Université Bordeaux Montaigne, le Crous et les collectivités locales concernées.

L'élaboration d'un schéma directeur mobilités tous modes pour les campus universitaires de Talence et de Pessac engagé par Bordeaux Métropole s'inscrira dans une stratégie mobilité à l'échelle de l'intra-rocade, ce qui permettra de traiter les effets de bord et l'articulation avec les sites hospitaliers et contribuera à la bonne articulation des

investissements à venir en matière de transports et de mobilités avec les aménagements et développements urbains à venir, notamment au droit des sites de Peixotto et Arts et Métiers.

L'université de Bordeaux précisera à ses partenaires au début de l'année 2020 les cadres et modalités de mise en œuvre des projets et opérations qui ont vocation à se développer sur son domaine, afin notamment de garantir la mise en cohérence de ses interventions avec celles qui relèvent de la responsabilité respective de ses différents partenaires.

Maîtrise d'ouvrage : Université de Bordeaux pour les études urbaines ; communes de Talence et de Pessac, Bordeaux Métropole et université de Bordeaux pour les équipements publics relevant de leurs compétences respectives ;

Partenaires : communes, Bordeaux Métropole, Crous, Etat, Université Bordeaux Montaigne

Calendrier : concertation entre les partenaires en 2020, concomitamment avec l'état initial (cf. action 1 de B.4.4) qui permettra de préciser les capacités constructives des emprises envisagées (au regard notamment de la biodiversité et de la capacité des grands réseaux), et le cas échéant les mesures d'évitement, de réduction et de compensation nécessaires.

Financement : Université de Bordeaux, communes de Talence et de Pessac et Bordeaux Métropole selon les modalités de financement des équipements publics qui restent à définir

3. Préciser les conditions d'aménagement du grand site Campus Pessac - Gradignan Rocquencourt

L'université de Bordeaux dispose d'un vaste secteur d'environ 20 ha dit Rocquencourt, aux confins des communes de Pessac, Talence et de Gradignan, de part et d'autre d'une ancienne voie romaine. Cet espace accueille aujourd'hui de grands espaces dédiés à des activités sportives universitaires qui ont vocation à être confortés à la faveur de la mise en œuvre de l'opération Campus. La ville de Pessac souhaite qu'un travail soit entrepris pour qu'une ouverture des équipements universitaires aux riverains et aux clubs sportifs pessacais puisse être envisagée en lien avec le développement urbain du grand site et en complémentarité avec les équipements sportifs communaux.

Au-delà de ses fonctions sportives, le grand site de Rocquencourt peut être considéré aujourd'hui comme une réserve foncière pour l'université de Bordeaux pour urbanisation future (moyen/long terme). Une partie du site (environ 10 ha) reste en effet aujourd'hui en attente d'aménagement et de valorisation, et le schéma directeur immobilier de l'université de Bordeaux a mis en évidence le potentiel important d'accueil de programmes et d'activités nouvelles dans ce grand site.

La situation particulière de ce grand site, en limite de deux communes et pour partie en front de rocade, autant que son potentiel de développement urbain et d'accueil de programmes mixtes (logements, équipements, commerces…) qui restent à conforter, invitent cependant à en préciser les conditions d'aménagement et de valorisation, en bonne intelligence avec les communes concernées, Bordeaux Métropole et l'université Bordeaux Montaigne.

Dans l'attente, l'université de Bordeaux s'efforce de gérer et de prévenir des occupations illicites sur ses emprises libres qui génèrent des externalités négatives importantes (frais de gestion, d'entretien et de nettoyage élevés, sentiment d'insécurité…). L'université de Bordeaux pourra considérer l'opportunité de développer des aménagements transitoires sur le grand site de Rocquencourt pour faire face à ces situations, et souhaite également disposer d'une plus grande visibilité sur la programmation des équipements en aires d'accueil des gens du voyage par les communes et Bordeaux Métropole.

Il reviendra par ailleurs à l'université de Bordeaux d'engager les études qui permettront de préciser les conditions d'aménagement et de valorisation du grand site de Rocquencourt en cohérence avec le calendrier prévisionnel de réalisation et de mise en service du débranchement de la ligne B du tramway.

Dans ce cadre de travail, les études permettront de s'assurer avec les communes concernées et Bordeaux Métropole de la prise en compte des enjeux et des orientations portées par les collectivités locales en matière d'insertion et de programmation urbaine visant à créer pour la ville de Pessac un quartier de ville équipé dans le respect de la soutenabilité financière pour toutes les parties en investissement comme en fonctionnement. La ville de Gradignan souhaite conserver en réserve foncière la partie de Rocquencourt qui est sur son territoire ou orienter ce foncier vers de l'activité économique et non créer un quartier de ville.

Maîtrise d'ouvrage : Université de Bordeaux pour les études urbaines ; communes de Talence et de Pessac,

Bordeaux Métropole et université de Bordeaux pour les équipements publics relevant de leurs compétences respectives ;

Partenaires : communes de Pessac, Gradignan, Bordeaux métropole, Université Bordeaux Montaigne, Crous, Etat, Domofrance

Autres acteurs : Bordeaux Science Agro,

Calendrier : aménagement transitoire en 2020 ; concertation entre les partenaires en 2021, tenant compte de l'état initial (cf. action 1 de B.4.4) qui permettra de préciser les capacités constructives des emprises envisagées (au regard notamment de la biodiversité et de la capacité des grands réseaux), et le cas échéant les mesures d'évitement, de réduction et de compensation nécessaires.

Financement : Université de Bordeaux pour les études sur les conditions d'aménagement et de valorisation ; collectivités pour les besoins en équipements publics.

4. Engager l'opération d'aménagement du grand site Saige – Montaigne – Compostelle

Ce grand site s'étend du quartier de Saige au quartier de Compostelle via le domaine affecté à l'Université Bordeaux Montaigne et des emprises affectées au Crous, le tout sur la commune de Pessac. L'objectif d'une opération d'ensemble est d'assurer une continuité entre ces différents quartiers, afin de mieux les articuler, de valoriser les interfaces et d'optimiser l'implantation des programmes selon la pertinence du projet urbain plutôt que par statut domanial.

A date, plusieurs opérations sont d'ores et déjà engagées :

- l'Opération Campus et les opérations associées 'CPER, fonds propres) prévoient la réhabilitation d'une partie du patrimoine immobilier de l'Université Bordeaux Montaigne, ainsi que le réaménagement de l'esplanade des Antilles et potentiellement la création d'une nouvelle voie dite Bardanac ;
- la ligne haute-tension dite PP1 traversant le périmètre sera enfouie par Réseau Transport Electricité (RTE) d'ici 2022 ;
- un des trois scénarii de tracé du projet de débranchement du tramway B vers Gradignan prévoit la création d'une station au niveau de Bardanac, après 2025

L'enjeu de l'opération d'ensemble est de veiller à la bonne articulation de ces projets, et de les compléter par les opérations suivantes :

- L'opération de renouvellement urbain de Saige, fondée sur la recherche d'une mixité fonctionnelle et sociale pour changer l'image de ce quartier et en faire à terme un quartier démonstrateur qui réponde aux besoins d'emploi et de santé des habitants. La commune de Pessac et Domofrance se sont accordés sur un plan guide prévoyant la démolition de trois tours permettant entre autres d'assurer la continuité de la coulée verte entre le campus et le Pontet, la reconversion d'une quatrième tour en hôtel d'entreprise, la restructuration du centre commercial, la rénovation de logements, la reprise des espaces publics et la réalisation d'une voie d'accès au quartier depuis le rond-point Unitec qui permettra d'accueillir le futur BHNS Bassens-Campus-Saige, la reconstitution d'une partie des logements détruits et le développement d'une offre destinée aux PME notamment sur le triangle Unitec.
- Dans son schéma directeur immobilier et d'aménagement, l'Université Bordeaux Montaigne prévoit la construction de 20 000 m² environ de locaux d'enseignement et de recherche pour ses besoins propres et pour l'accueil d'autres établissements d'enseignement supérieur, en complément des programmes prévus à l'opération Campus. La reconfiguration du site permettrait d'envisager l'accueil de logements sociaux étudiants dans une logique de rapprochement des salles de cours, des services et des transports en commun et de favoriser une mixité fonctionnelle permettant de faire vivre le site tout au long de l'année et de foisonner le stationnement durant la semaine. Le réaménagement de l'esplanade au titre de l'Opération Campus sera l'occasion de refondre l'offre de stationnement en la redimensionnant en cohérence avec les objectifs de part modale qui seront définis dans l'étude d'impact, à l'aune de la mise en service du BHNS. La préservation de la continuité écologique et paysagère du campus vers le bois de Saige est une volonté de tous les partenaires. Néanmoins ces espaces sont investis et dégradés chaque année par des installations non autorisées et constituent, du fait de leur manque d'aménagement, des lieux d'insécurité pour les piétons. L'université souhaite que les conditions de la préservation de cette continuité soient affinées dans le cadre d'une étude urbaine et que l'inconstructibilité prescrite sur le plan

réglementaire soit associée à des actions concrètes en matière d'aménagement et de mise en valeur de la biodiversité. La partie de ces espaces inconstructibles affectée à l'Université Bordeaux Montaigne pourrait à terme être transférée à la collectivité, dès lors que des solutions de gestion à même de garantir la cohérence du parc linéaire du campus Pessac-Talence-Gradignan sont retenues.

– Sur les franges de l'esplanade des Antilles, affectées à l'Université Bordeaux Montaigne, au Crous, à Bordeaux Métropole (parking relais Unitec) ou à la Ville de Pessac, certaines emprises pourraient être valorisées en vue d'y construire du logement social étudiant (pour environ 20 000 m²), du logement familial (pour environ 40 000 m² dont au moins 15 000 m² en accession maîtrisée), de l'immobilier d'entreprise (pour environ 10 000 m²), des services aux usagers (10 000 m²) et de reconstituer les services relocalisés (environ 5 000 m²). Des voies de desserte permettant d'assurer l'interconnexion entre Saige, l'esplanade des Antilles et l'avenue de Bardanac seront aménagées.

Afin de mener ces opérations, une gouvernance ad hoc constituée de l'Université Bordeaux-Montaigne, du Crous, de la commune de Pessac, de Bordeaux métropole et de Domofrance, à laquelle sera associé l'Etat (Rectorat) sera mise en place dès la signature du PPA. Une étude urbaine visant à élaborer un plan-guide spatialisant les éléments de programme énoncés ci-dessus à l'appui des résultats du diagnostic de l'étude d'impact engagé à l'échelle intra-rocade, à chiffrer et à phaser les interventions, sera lancée en 2020 afin de pouvoir engager les procédures d'autorisation en 2021, et réaliser les premiers travaux en 2022-2023. Les parties associées dans cette gouvernance engageront d'ici début 2020 les modalités d'association pour assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement des études, du portage foncier et des travaux (conventions / constitution d'une structure partenariale ad hoc / autre dispositif).

Maîtrise d'ouvrage : structure ad-hoc reflétant la gouvernance partenariale à préciser

Partenaires : Université Bordeaux-Montaigne, Pessac, CROUS, Domofrance, Bordeaux Métropole, Etat

Autres acteurs : Maîtres d'ouvrages de l'Opération Campus

Calendrier : 1. Saige convention partenariale 2020, trois phases Saige 2021-2028 ; 2. esplanade des Antilles, travaux d'aménagement 2022, liaison Antilles - rond-point Unitec 2022, voie Bardanac 2023 ; 3. Unitec et Compostelle : à définir

Financement : le plan de financement de l'opération sera déterminé par son montage opérationnel et financier

5. Mettre en œuvre l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus extra-rocade

Les procédures d'autorisation administrative de cette opération multisites (480 000 m² sur douze sites) sont d'ores et déjà en cours d'instruction, la stratégie environnementale étant partagée par l'ensemble des partenaires qui bénéficieront de l'évaluation environnementale et des autorisations portées par Bordeaux-Métropole sur l'ensemble du périmètre de- 553 ha.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Partenaires : Etat, communes de Pessac et de Gradignan, Université de Bordeaux

Calendrier : obtention des autorisations administratives en 2020

6. Définir un programme pour les sites du CHU de l'extra-rocade

Le CHU de Bordeaux, sur ses deux sites de Haut Lévêque et de Xavier Arnozan, s'inscrit dans le cadre d'un schéma directeur immobilier qui prévoit la densification de ces deux sites, au titre des missions de soins et de recours, mais aussi d'enseignement et de recherche, avec des transferts d'activités vers ces deux territoires, générant des flux nouveaux de patients, de professionnels et d'étudiants ou professionnels en formation.

La densification des sites s'accompagnera de l'émergence d'activités nouvelles, dont les urgences générales, générant aussi des flux urgents, de transports de patients notamment, qui appellent une gestion adaptée.

En liens avec ces projets, le CHU étudiera tout projet facilitant le déploiement de ses activités et de ses missions, y compris via l'accompagnement aux activités associées (start-up en santé, notamment).

Un autre objectif majeur pour le CHU, au-delà de ce SDI, est de préserver l'évolutivité ultérieure de ses sites, pour s'adapter aux besoins futurs en santé.

Sur le territoire extra-rocade, les objectifs de la commune de Pessac et de Bordeaux métropole sont également à prendre en considération et justifient une démarche concertée dédiée dans le cadre du PPA.

Maîtrise d'ouvrage : CHU

Partenaires : commune de Pessac, Bordeaux Métropole, Université de Bordeaux

Calendrier : concertation 2020

Financement : CHU

7. Elaborer une convention avec la commune de Canéjan pour la desserte et l'aménagement de la zone de la Briqueterie

La zone de la Briqueterie se situe sur la commune de Canéjan, membre de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde. Ce grand site est étroitement lié à la zone de Bersol avec laquelle elle s'inscrit en continuité. Dans les faits, la limite administrative est quasi invisible pour les entreprises, certains réseaux, et les usagers. La Briqueterie partage avec Bersol les problèmes de congestion, notamment imputables au déficit d'accès au réseau autoroutier, puisque seul un échangeur complet (n°26) et un demi-échangeur (n°26b) permettent d'accéder aux 700 ha de l'OIM BIC extra-rocade (550 sur Bordeaux Métropole, et 150 sur Jalle-Eau-Bourde) depuis l'A63.

Aussi, la commune de Canéjan et Bordeaux Métropole ont-elles convenu du principe de collaborer à la réalisation d'un barreau de raccordement entre Bersol et l'échangeur n°25 via la Briqueterie dans le cadre d'une convention ad-hoc entre l'Etat, les communes et les intercommunalités concernées, qui précisera les modalités de cofinancement des études et des travaux dans le cadre d'un développement économique concerté des zones desservies (dans une logique de maîtrise de la circulation et de complémentarité territoriale qui exclura l'implantation de programmes commerciaux, de loisirs ou à dominante tertiaire).

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Canéjan et communauté de communes Jalle-Eau-Bourde

Partenaires : Bordeaux Métropole, Etat, communes de Pessac et de Gradignan

Calendrier : convention 2020

Financement : communauté de communes Jalle-Eau-Bourde, Bordeaux Métropole

8. Lancer une étude urbaine sur le grand site Libération

Ce grand site, à la croisée des communes de Pessac, Talence et Gradignan, comprend les emprises des établissements d'enseignement supérieur qui n'ont pas bénéficié de l'Opération Campus (notamment Bordeaux Sciences Agro (BSA), l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAP) et Kedge) et quelques parcelles privées de part et d'autre du cours de la Libération, depuis l'échangeur 16 jusqu'à l'avenue Pey Berland.

Ce pôle d'enseignement supérieur présente des enjeux importants de requalification (ENSAP), de développement (Kedge) ou de valorisation (BSA) des emprises, qui pourraient contribuer à faire de cette entrée d'agglomération depuis la rocade une véritable polarité urbaine, intégrant des fonctions résidentielles et économiques. Cela passe par un réaménagement du cours de la Libération à l'aune du projet de débranchement de la ligne B du tramway vers Gradignan et du positionnement des stations liées ainsi que du projet de TCHNS Pellegrin / Thouars / Malartic, en veillant à intégrer des fonctions permettant d'assurer le report modal (aire de multimodalité, éventuellement dotée d'un parc-relais) et la maîtrise du trafic sur le cours de la Libération.

L'objectif d'une opération sur ce grand site est de le faire évoluer à moyen / long terme vers un pôle urbain à l'articulation de la rocade et du cours de la Libération, en lien avec les nouveaux projets de desserte qui le traversent, le réaménagement des espaces publics liés et les connexions en modes doux vers le bois de Thouars et le Campus. Cette partie du cours de la libération est l'un des axes les plus pollués de l'agglomération, à proximité d'un espace naturel fragile, le bois de Thouars. Ainsi, un pôle urbain ne pourra être envisagé qu'en réglant en amont la question de l'engorgement routier au débouché de la sortie 16 et en envisageant le réaménagement du carrefour Libération / Pey Berland.

Afin de mener cette opération, à l'appui des résultats techniques du diagnostic de l'étude d'impact engagé à l'échelle intra-rocade, une étude urbaine visant à définir les éléments de programme, construire un plan-guide, mais aussi chiffrer et phaser les interventions, sera lancée en 2021 dans la perspective d'engager les procédures

d'autorisation en 2022 et d'être prêts pour réaliser les travaux dans une temporalité cohérente avec la mise en service du tramway (à partir de 2025). Les parties associées à cette étude – Bordeaux Métropole, villes de Talence, de Gradignan et de Pessac – préciseront d'ici fin 2020 les modalités d'association pour assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement des études, du portage foncier, et des travaux.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Partenaires : communes de Talence, de Gradignan et de Pessac et Université de Bordeaux

Autres acteurs : établissements d'ESRI riverains

Calendrier : étude urbaine 2021

Financement : Bordeaux Métropole

9. Assurer la cohérence et l'articulation des projets sur le grand site Médoquine

Ce grand site à la croisée de trois communes – Pessac, Talence et Bordeaux – comprend la gare de la Médoquine et ses abords directs, en particulier les délaissés de voirie situés entre les vignes et le tissu pavillonnaire, ainsi que les emprises mutables que le CHU pourrait faire évoluer sur le site de sa direction générale.

Il connaît aujourd'hui trois projets structurants qui vont sans doute faire évoluer son fonctionnement :

- d'une part, la halte ferroviaire, aujourd'hui désaffectée, fait l'objet d'un projet de réouverture à l'horizon 2023, sous maîtrise d'ouvrage de la SCNF et avec premier partenaire la Région Nouvelle Aquitaine ;

  La réouverture de la gare, projet structurant s'inscrivant dans une vision globale des transports dans la métropole et au-delà, facilitera les déplacements :

  - entre les trois sites du CHU, ce qui est d'autant plus nécessaire avec le renforcement des deux sites de l'extra-rocade et du pôle étudiant à Xavier Arnozan,
  - domicile-travail des professionnels (vers le bassin d'Arcachon ou vers la rive droite),
  - entre leurs deux résidences (semaine et week-end) pour certains étudiants.
- d'autre part, le projet de transport collectif à haut niveau de service (TCHNS) Pellegrin – Thouars – Gradignan Malartic, en cours de concertation et dont le mode n'est pas définitivement déterminé, vient desservir le grand site depuis l'avenue de Tauzin vers l'avenue de la Vieille Tour ;
- enfin, à plus court terme, un projet d'autoroute à vélo arrivant des boulevards via l'avenue de Tauzin pour rejoindre le Campus par la rue Peybouquet et l'avenue de la Mission Haut-Brion va également venir offrir un mode de déplacement complémentaire.

Ce site deviendra un véritable pôle multimodal pour éviter une congestion automobile :

- connexion évidente entre la halte ferroviaire et le TCHNS Pellegrin – Thouars – Malartic en termes d'accès (liaison piétonne et PMR) et de correspondances en tenant compte des horaires décalés des professionnels du CHU,
- accès facilité pour les cyclistes (accessibilité, cheminements, abri vélo sécurisé).

Ces projets justifient d'aménager des espaces publics de qualité sur cette porte de Bordeaux Inno Campus et de valoriser les emprises qui peuvent l'être. Notamment, une offre de stationnement sécurisé de nuit pour rejoindre Haut-Carré et l'hôpital Pellegrin d'une part, le Campus Pessac-Talence d'autre part devra être étudiée.

Afin d'assurer la cohérence et l'articulation de ces projets, une étude urbaine visant à définir les éléments de programme et phaser l'aménagement des espaces publics nécessaire sera lancée en 2021 dans la perspective d'engager les premiers travaux d'ici 2023. L'aménagement de ce grand site devra en particulier préserver l'avenue de la Vieille Tour en desserte de quartier apaisée et être vigilant à préserver la qualité de l'air à proximité du vignoble.

Les parties associées à cette étude – Bordeaux Métropole, ville de Talence et CHU – préciseront d'ici fin 2020 les

modalités d'association pour assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement des études, du portage foncier, et des travaux.

Enfin, cet aménagement global, qui s'ajoute à celui de la halte d'Alouette-France, renforcera l'intérêt d'une augmentation de la fréquence de la desserte TER qui sera demandée à la région Nouvelle Aquitaine et à la SNCF.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Partenaires : Ville de Talence, CHU

Autres acteurs : SNCF, Région Nouvelle Aquitaine

Calendrier : étude urbaine 2021, premiers travaux 2023

Financement : Bordeaux Métropole

B.4.4. Energie, eau, biodiversité, climat : des actions pour un territoire durable exemplaire

1. Définir rapidement l'état initial de l'environnement et une stratégie environnementale sur le territoire de l'intra-rocade

Le territoire extra-rocade de l'OIM a déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale complète, support des autorisations de l'opération d'aménagement extra-rocade. Il est souhaitable que, pour le territoire intra-rocade, un état initial de l'environnement soit dressé dès 2020.

Il sera conçu pour valoir état initial des études d'impact et ainsi nourrir, pour les partenaires qui le souhaiteront, les évaluations environnementales des projets à venir. Il servira aussi de support à la construction de la stratégie environnementale commune à l'échelle du territoire (eau, climat, biodiversité, énergie et capacité des réseaux électriques, bruit, qualité de l'air, mobilité) tout en tenant compte des stratégies d'ores et déjà adoptées par les partenaires (comme celle du schéma directeur eau et énergie des deux universités et de leurs partenaires). Cette stratégie traitera notamment de l'impact des émissions de gaz à effet de serre des constructions et aménagements nouveaux, avec une approche du coût global tout au long de leur cycle de vie.

Il s'agira d'un premier niveau d'études environnementales qui pourra être complété par des études complémentaires à l'échelle des grands sites d'aménagement, à la discrétion du comité de pilotage de chaque site.

Des mises à jour de l'état initial seront réalisées sur une base triennale à compter de l'année 2021, à la fois pour assurer l'évaluation du projet et le suivi de ses incidences sur l'environnement, et pour assurer la disponibilité de données nécessaires à la conception et aux autorisations des projets.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Animation : Bordeaux Métropole et Etat

Partenaires : signataires du contrat présents dans l'intra-rocade

Calendrier : engagement de l'état initial en 2020, résultats mi-2021, finalisation de la stratégie d'ici fin 2021, puis mise à jour tous les trois ans

Financement : Bordeaux Métropole

Favoriser la qualité environnementale, énergétique, architecturale et l'innovation des maîtres d'ouvrage

2. Partager les objectifs à la hauteur de l'ambition d'exemplarité en matière de développement durable et d'innovation

Les signataires adopteront, d'ici la fin de l'année 2021, un document partenarial d'objectifs qui engagent dès lors leur responsabilité de maître d'ouvrage. Le document, qui déclinera la stratégie environnementale commune à

l'échelle du territoire (action 1 ci-dessus), ne se limitera pas aux politiques de l'eau et de l'énergie, mais portera aussi sur la biodiversité, le paysage ainsi que sur l'adaptation au changement climatique. Il contribuera entre autres à faciliter l'acceptabilité sociale des projets des partenaires.

Le souci d'exemplarité des partenaires, signataires du contrat de PPA, devra conduire les autres acteurs du territoire à prendre en compte dans leurs propres projets les mêmes exigences. A cette fin, un document d'orientations pourrait être soumis au 2ème semestre 2021 à l'avis du conseil d'orientation et d'innovation et largement diffusé auprès des entreprises et des organismes qui sont déjà présents sur le territoire ou qui souhaitent s'y implanter. Pour ces derniers, des orientations pourraient leur être données sur des thèmes comme le positionnement sur la parcelle, la place des parkings, le volet paysager, le recours à des énergies renouvelables.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole

Animation : Bordeaux Métropole et Etat

Partenaires : signataires du contrat

Calendrier : document partenarial 2ème semestre 2021, document d'orientations 1er semestre 2022

Financement : Bordeaux Métropole

3. Assurer la transcription de la stratégie et des objectifs dans les documents d'urbanisme et leur prise en compte dans les autorisations administratives

La stratégie environnementale commune à l'échelle du territoire sera traduite dans le PLU métropolitain.

Les projets d'aménagement et d'équipement des partenaires conduiront, sans doute, à demander la révision ou la modification du PLU métropolitain qui devront être justifiés par la prise en compte des objectifs partagés de développement durable énoncés dans la stratégie environnementale (action 1 ci-dessus).

Les autorisations administratives, et en premier lieu les autorisations environnementales, devront s'appuyer sur des études d'impact qui devront démontrer la pertinence des projets en eux-mêmes ou par rapport à d'autres options en termes de développement durable dans ses trois dimensions.

Par ailleurs, en cas d'engagement d'une procédure de modification ou de révision du Plan local d'urbanisme sur tout ou partie du périmètre du PPA, les signataires se verront communiquer le dossier par courrier recommandé. Leur avis devra être transmis dans un délai de deux mois et sera versé au dossier d'enquête publique.

Maîtrise d'ouvrage : maître d'ouvrage de chaque projet ou opération

Partenaires : Etat et Bordeaux Métropole, garants de la stratégie environnementale commune

Calendrier : dès l'adoption de la stratégie environnementale, fin 2021

Financement : sans objet

Développer les énergies renouvelables

L'échelle spatiale de BIC, la présence de grands acteurs, la volonté des partenaires de travailler ensemble pour le développement du territoire rendent ce territoire particulièrement pertinent pour mettre en œuvre une politique énergétique ambitieuse, en promouvant les énergies renouvelables et en recherchant les bons périmètres de mutualisation entre les acteurs. La signature du contrat de PPA sur un territoire reconnu comme innovant par le pacte métropolitain permet de lui remonter les freins, réglementaires ou pratiques, identifiés par les partenaires. L'objectif est que le territoire s'inscrive dans la trajectoire menant à l'énergie positive, prévue dans le projet TIGA et soit, à ce titre, un territoire expérimental.

Une telle démarche qui pourrait s'appuyer sur des appels à projets permettrait de faire émerger des projets démonstrateurs innovants (cf. point n°7).

4. Déployer des réseaux de chaleur

D'ores et déjà, l'OIM dispose aujourd'hui de deux réseaux de chaleur privés importants (Saige-Formanoir en géothermie et Pellegrin-Charles Perrens en biomasse) qui feront l'objet d'études de restructuration et d'élargissement.

Une couverture territoriale plus complète repose sur deux projets à développer :

- la création d'un réseau de chaleur « Pessac – rocade » sur l'ouest de l'OIM desservant notamment en extra-rocade les sites hospitaliers de Haut-Lévêque et Arnozan ainsi que le quartier de l'Alouette et en intra-rocade les quartiers de la Chataigneraie / Arago, qui a déjà fait l'objet d'études préalables, donnera lieu à concertation dans le contrat de PPA afin d'élaborer une stratégie commune et collaborative pour l'éventuelle mise en place d'une telle solution ;
- des études préalables sont également engagées pour définir le périmètre opérationnel d'un futur réseau de chaleur « Métropole Sud » susceptible d'être élargi au-delà du domaine universitaire déjà doté d'un schéma directeur Eau / Energie, jusqu'au quartier de Thouars ainsi qu'une partie de Gradignan à proximité de la rocade.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole pour Pessac rocade et Métropole sud, Université de Bordeaux et CHU sur Carreire-Pellegrin,

Partenaires : tous les signataires

Autres acteurs : SIGDU, Hôpital Charles Perrens (si projet de réseau de chaleur Carreire-Pellegrin)

Calendrier : 1. Pessac-rocade : attribution de la concession 2020, travaux 2021-2022, mise en service 2023; 2. Métropole sud: étoffes de faisabilité 2019, décision de faire 2020 sous réserve d'équilibre économique. 3. Carreire-Pellegrin ?

Financement : Délégataire avec le concours de l'Etat (ADEME, Fonds chaleur)

5. Promouvoir le développement des autres sources d'énergie en intégrant la problématique de l'énergie des véhicules

Le territoire, au moins dans l'extra-rocade qui fait l'objet d'une étude sur les énergies renouvelables (EnR), se caractérise par un plus grand nombre de personnes qui y travaillent que d'habitants. Cette dissymétrie entre usagers diurnes et usagers nocturnes est un élément à prendre en compte pour le développement de nouvelles sources d'énergie, comme la géothermie basse énergie peu profonde et le photovoltaïque.

Une étude EnR devra être conduite dans chaque « plaque » territoriale, telle que décrite dans la partie « aménagement et habitat », ou dans chaque site qui fera l'objet d'une opération d'aménagement. Elle sera articulée avec l'évaluation des besoins de renforcement des réseaux électriques (cf. point 8).

Elle pourra s'appuyer sur la stratégie environnementale commune prévue à l'action 1 ci-dessus.

Maîtrise d'ouvrage : maître d'ouvrage de chaque projet ou opération

Partenaires : sans objet

Calendrier : en fonction de l'avancement des projets ou opérations

Financement : chaque maître d'ouvrage

6. Faire émerger des projets démonstrateurs innovants

Les projets démonstrateurs innovants s'inscrivent dans l'ambition du territoire d'être un lieu privilégié d'innovation dans la métropole de Bordeaux. Ils devront émerger grâce aux actions proposées dans le chapitre B.4.1. Ils pourront servir de modèle pour d'autres territoires de la métropole

Prendre en compte le développement du territoire pour la gestion de l'eau et l'alimentation électrique

7. Vérifier la capacité des réseaux d'électricité et d'eau potable de répondre au développement du territoire

A l'action 1 du B.4.4, un état des lieux sera dressé sur ces sujets dès 2020, afin d'identifier les mesures à prendre, leur phasage et les coûts correspondants et de vérifier la capacité des réseaux électriques à répondre aux besoins résultant de nouvelles activités et de l'arrivée de nouveaux habitants.

Les membres du SIGDU devront aussi s'assurer du bon dimensionnement des réseaux (eau potable, pluviale, assainissement) à long terme, sachant que, si la métropole devait en reprendre la gestion, ce ne serait qu'après remise à niveau éventuelle.

Le regroupement d'activités hospitalières sur les sites de l'extra-rocade justifie une attention particulière sur le rejet des eaux usées en vue de décisions à prendre conjointement par le CHU et la métropole.

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole et (pour les réseaux hydrauliques) SIGDU,

Partenaires : Université de Bordeaux et Université Bordeaux Montaigne

Calendrier : à partir de 2020

Financement : Pour les réseaux électriques, Bordeaux Métropole. Pour les réseaux hydrauliques, Bordeaux Métropole et le SIGDU

8. Contenir le volume de ruissellement

L'imperméabilisation du sol, due au grand nombre de parkings, qui pourrait encore s'accroître avec le développement du territoire, pose problème en favorisant le ruissellement de l'eau mais peut aussi être reliée à la problématique des îlots de chaleur et la préservation de la biodiversité.

Il est proposé que les partenaires s'engagent à un solde nul d'imperméabilisation dans chaque grand site d'aménagement, tel que décrit dans la partie « aménagement et habitat », ou dans chaque site qui fera l'objet d'une opération d'aménagement, sous réserve de faisabilité. Le modèle économique de ces opérations devra prendre en compte l'objectif de perméabiliser le plus de parkings actuels en remplaçant l'asphalte noir par le béton drainant pour compenser l'imperméabilisation résultant de nouvelles constructions. Les éventuels nouveaux parkings seraient perméables.

Maîtrise d'ouvrage: maître d'ouvrage de chaque projet ou opération

Partenaires: sans objet

Calendrier: en fonction de l'avancement des projets ou opérations

Financement: maître d'ouvrage de chaque projet ou opération

Préserver la nature, promouvoir la biodiversité, valoriser le paysage

Les orientations suivantes devront être reprises, autant que possible, dans le document partenarial d'objectifs et le document d'orientations évoqués à l'action 2 du B.4.4.1

9. Préserver et restaurer la richesse écologique du territoire

La richesse écologique du territoire est reconnue par les partenaires, la métropole et les communes, mais aussi les universités et le CHU qui ont déjà intégré cette dimension dans leurs travaux. Elle doit être préservée et, si nécessaire, restaurée. Il est proposé d'identifier les grands corridors écologiques fonctionnels (notamment coulée verte du campus, trame nord-sud vers Gradignan) et les sites prioritaires de la trame verte et bleue à restaurer. L'appui d'écologues est à rechercher.

Par ailleurs, il est nécessaire de gérer les espaces naturels de manière écologique grâce à des mesures maintenant bien connues, telles que la fauche tardive, l'éco-pâturage.

Maîtrise d'ouvrage: maître d'ouvrage de chaque projet ou opération

Partenaires: Bordeaux Métropole et communes

Calendrier: en fonction de l'avancement de chaque projet ou opération

Financement; maître d'ouvrage

10. Construire et planter en favorisant la biodiversité et la qualité paysagère en maîtrisant l'effet d'îlot de

chaleur

Les nouveaux espaces construits et rénovés devront, si possible, faire l'objet de végétalisations (murs, toits, plantations adaptées dans les abords, etc.) et de choix cohérents (revêtements et toitures claires) et généralisés visant à diminuer l'effet d'îlot de chaleur urbain d'ores et déjà prégnant sur l'OIM et notamment en extra-rocade. Chaque opération menée fera l'objet d'une évaluation spécifique sur ce volet (outil Score ICU).

Les espaces naturels, en particulier, la trame verte et bleue, devront être mis en valeur, de façon différenciée, comme des espaces au moins autant pédagogiques que d'agrément pour les personnes qui travaillent dans le territoire ou y habitent pour s'inscrire dans la dimension sociale (ou sociétale) du développement durable.

Maîtrise d'ouvrage: maître d'ouvrage de chaque projet ou opération

Partenaires: sans objet

Calendrier: en fonction de l'avancement de chaque projet ou opération

Financement; maître d'ouvrage

11. Intégrer l'agriculture urbaine dans les projets

Si les conditions sont réunies sur un site, des actions peuvent être engagées, telles que jardins collectifs, toitures nourricières, accueil d'exploitants, etc.

Maîtrise d'ouvrage: maître d'ouvrage de chaque projet ou opération

Partenaires: sans objet

Calendrier: en fonction de l'avancement de chaque projet ou opération

Financement; maître d'ouvrage

Améliorer la gestion des déchets et développer les opportunités d'économie circulaire

Il faut d'abord évaluer les besoins d'équipement en matière de déchets à intégrer au regard des opérations nouvelles et programmer les implantations de déchetterie.

12. Favoriser le rapprochement entre producteurs et utilisateurs de déchets

Il faut mettre à profit la volonté de faire travailler ensemble les acteurs du territoire pour développer des expériences d'économie circulaire. Cet objectif devrait être présenté au conseil d'orientation et d'innovation et la toile numérique partenariale pourrait servir de support aux échanges entre producteurs et consommateurs

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole et communes

Partenaires: signataires du contrat et autres acteurs du territoire

Calendrier: à préciser

Financement: sans objet

13. Sensibiliser les habitants et les usagers et en faire des acteurs de la gestion des déchets ou de la récupération des matériaux du territoire

Une action spécifique devrait être menée à l'égard des habitants pour mieux gérer les déchets ou recycler les matériaux. D'autres expériences que celle menée par l'association Etu'récup avec des fournitures récupérées au profit des étudiants pourraient être encouragées

Maîtrise d'ouvrage : Bordeaux Métropole et communes

Partenaires : signataires

Calendrier : à préciser

Financement : sans objet

B.5. Gouvernance, pilotage et principes de conduite du projet partenarial d'aménagement

Le projet Bordeaux Inno Campus doit bénéficier d'un portage politique et technique fort, qui garantit la réussite de la mise en œuvre dans la durée de cette opération complexe et étalée sur un temps long.

La gouvernance porte sur les actions communes aux partenaires et assure la cohérence des actions menées par les partenaires dans leur champ de compétence. Elle constitue le lieu de médiation et de formulation de choix concertés.

Elle doit concilier agilité à l'échelle de chacun des grands sites d'aménagement et cohérence d'ensemble à l'échelle de BIC. Cela implique un double niveau de gouvernance, illustré par le diagramme ci-dessous et explicité ci-après :

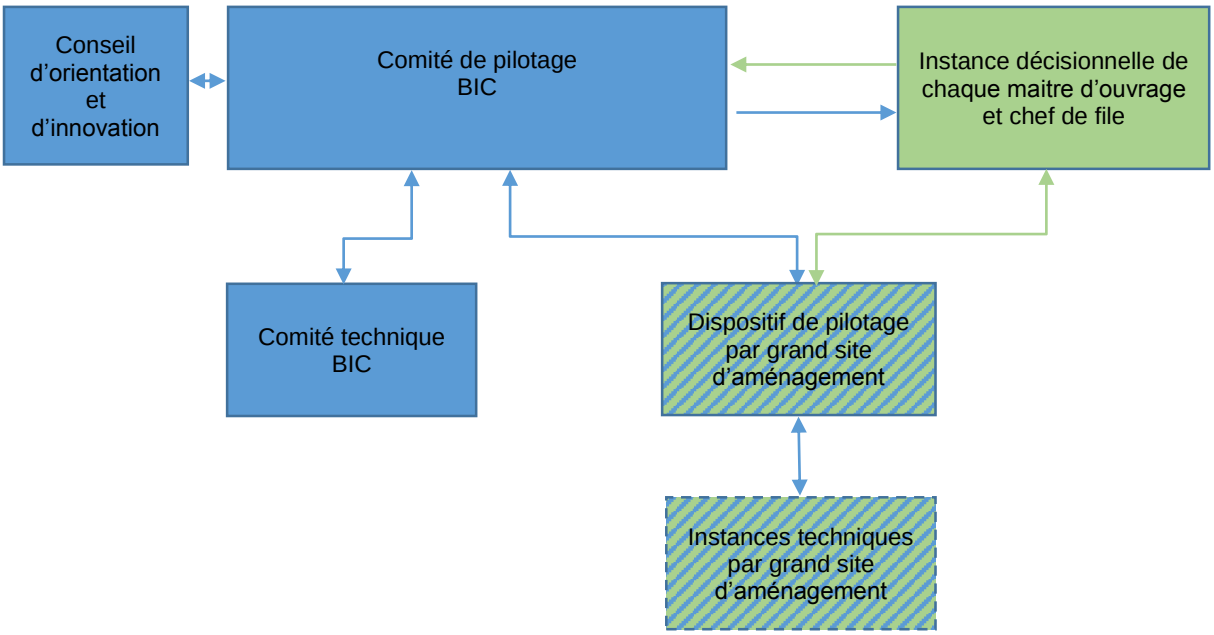

A l'échelle de l'ensemble du périmètre : le comité de pilotage du PPA BIC

Le comité de pilotage, co-présidé par le président de Bordeaux Métropole et la préfète de Région, préfète du département de la Gironde ou leurs représentants, est composé des élus métropolitains et communaux, des représentants de l'Etat, des autres partenaires signataires du présent protocole. D'autres acteurs du territoire pourront y être invités par les co-présidents.

Le comité de pilotage se réunit a minima deux fois par an.

Il a pour mission d'assurer le suivi stratégique de l'exécution du présent contrat, en particulier pour :

- piloter l'ensemble des actions transversales, particulièrement celles des chapitres B.4.1, B.4.2 et B.4.4 ;
- tirer le bilan des études et actions engagées et s'assurer de la cohérence globale, notamment des programmations dans les secteurs de projets ;
- formuler des propositions d'arbitrage ou des orientations nouvelles qui auront vocation à être soumises aux instances décisionnelles des maitres d'ouvrage et des chefs de file concernés ;
- décider la mise en place d'avenants éventuels au présent contrat, notamment pour mettre en œuvre les orientations et actions nouvelles ;

Le comité de pilotage peut soumettre ses orientations au comité d'orientations et d'innovation de l'OIM où sont représentés les mondes économiques et associatifs concernés par l'OIM. Ce dernier joue donc un rôle de conseil de développement. Il peut être appelé à sélectionner des projets dans le cadre des appels à projets démonstrateurs ou innovants.

Le comité de pilotage BIC est préparé par **le comité technique BIC**.

Il est composé des référents PPA des signataires du contrat, de leurs collaborateurs jugés utiles en fonction de l'ordre du jour, et en tant que de besoin, d'autres acteurs non signataires. Il est animé par le référent PPA de Bordeaux Métropole, en collaboration avec celui de l'Etat, placé auprès du préfet.

Le comité technique se tiendra environ 1 fois tous les deux mois, et en particulier avant chaque comité de pilotage. Ses missions sont les suivantes :

- préparer le comité de pilotage en recueillant les propositions de points d'ordre du jour des comités de pilotage des grands sites d'aménagement et du conseil d'orientations et d'innovation
- constituer le lieu du partage et du suivi des actions transversales menées par les maitres d'ouvrages, particulièrement celles des chapitres B.4.1, B.4.2 et B.4.4 ;
- constituer le lieu du partage et du suivi des travaux des comités des grands sites d'aménagement de vérification de leur adéquation avec l'ambition commune et les actions transversales à l'échelle du périmètre BIC ;
- rechercher des solutions de consensus pour formuler des propositions d'arbitrage nécessaires à la bonne réalisation des projets et le cas échéant les ajustements nécessaires de la stratégie à soumettre au Comité de Pilotage ;
- préparer et accompagner les actions de communication et coordonner les actions de concertation avec les habitants en lien avec les responsables des projets de quartiers ;
- formaliser et suivre les dispositifs d'évaluation du projet au fil du temps.

A l'échelle de chacun des grands sites d'aménagement

Un dispositif de pilotage associant a minima les acteurs de chacun des grands sites d'aménagement décrits au chapitre B.4.3. est constitué et animé par un ou deux chef(s) de file :

- Carreire Pellegrin : université Bordeaux et CHU
- Campus Talence Pessac Montesquieu : université de Bordeaux
- Campus Pessac Gradignan Rocquencourt : université de Bordeaux
- Saige Montaigne Compostelle : Université Bordeaux Montaigne et Bordeaux Métropole (qui en assurera le secrétariat)
- Bordeaux Inno Campus extra rocade : Bordeaux Métropole
- CHU extra rocade : CHU
- Briqueterie : non concerné (opération sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Jalle-Eau-Bourde)
- Libération : Bordeaux Métropole
- Médoquine : Bordeaux Métropole

Ce pilotage permet d'assurer un travail de conception et de pilotage de chacun des projets, agile et à même de traiter les enjeux de proximité à savoir :

- les actions de concertation avec les publics liées au projet ;
- les choix de composition urbaine ;
- la programmation fine, qui devra s'inscrire dans les grandes orientations d'ensemble à l'échelle du PPA dans les conditions décrites au chapitre B.2.3. et intégrer les besoins en équipements publics induits ;
- la prise en compte des opérations sous maîtrise d'ouvrage de tiers déjà engagées ;
- la définition des actions nécessaires au projet (études techniques, action foncière, consultations opérateurs, implantation d'activités, etc.) et le suivi de leur réalisation, en veillant à ce qu'elles s'inscrivent en cohérence avec les engagements pris sur l'ensemble du périmètre ;

– la déclinaison locale des actions transversales relevant du périmètre d'ensemble décrites aux chapitres B.4.1, B.4.2 et B.4.4, en veillant à soumettre au comité de pilotage BIC les éventuelles demandes d'amendement.

Les partenaires s'accordent sur les modalités (maîtrise d'ouvrage et financement) de mise en œuvre des études, des actions foncières et des travaux dans le respect d'une part des engagements mutuels au titre du présent contrat, d'autre part de leurs compétences et de leurs instances décisionnelles respectives. Ces études, actions et travaux pourront le cas échéant faire l'objet de contractualisations particulières. L'Etat est associé à ces travaux à sa demande ou à la demande de l'un des membres de ces instances. D'autres acteurs non signataires du présent contrat peuvent être associés aux travaux de ces comités avec l'accord ou sur proposition du (des) chef(s) de file mentionné(s) ci-dessus.

Ces instances de pilotage ne peuvent en aucun cas se substituer ou contrevenir aux instances délibératives de chaque partenaire décidant de la programmation et du financement des équipements et notamment pour les établissements publics de l'Etat (universités, CHU) signataires du présent contrat.

Ces instances de pilotage par grand site d'aménagement pourront être alimentées par une ou plusieurs **instances techniques ad-hoc**. Le dispositif choisi par le ou les chefs de files mentionnés ci-dessus, en accord avec les partenaires, devra permettre d'assurer la bonne association des toutes les parties concernées, au niveau technique et au niveau décisionnel. Il devra permettre de rendre compte de l'avancement des projets et opérations de leur secteur, ainsi que, en tant que de besoin, des difficultés rencontrées auprès des comités de pilotage et technique BIC.

Chaque signataire du contrat de PPA désignera un référent PPA en son sein, dont le rôle sera notamment de mobiliser les expertises et ressources de sa structure selon les besoins du projet.

C. La mise en en œuvre du contrat

C.1. Les engagements des parties

Bordeaux Métropole s'engage à :

- Nommer un référent politique (Vice-président) et un référent technique du PPA qui animera une équipe projet transversale dédiée au pilotage du projet ;
- Assurer avec l'Etat l'animation du dispositif de gouvernance à l'échelle de l'ensemble du périmètre (comité de pilotage Bordeaux Inno Campus, comité technique partenarial Bordeaux Inno Campus, Conseil d'orientations et d'innovation
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des actions et études selon la répartition prévue au chapitre B.4 et contribuer à leur financement selon ses domaines de compétences ;
- De manière générale, veiller au respect des orientations communes énoncées dans le présent contrat ;
- Proposer la communication commune ;

Les communes de Bordeaux, de Pessac, de Talence et de Gradignan s'engagent à :

- Nommer un référent politique (Maire ou Maire-adjoint) et un référent technique du PPA binôme de référents PPA élu/ technicien assurant un rôle d'ensemblier au nom de la commune ;
- Participer aux réunions du comité de pilotage BIC, du comité technique BIC, du conseil d'orientation et d'innovation en fonction de leur ordre du jour et des secteurs de projet les concernant ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des actions et études selon la répartition prévue au chapitre B.4 et contribuer à leur financement selon leurs domaines de compétences ;
- Apporter leur concours technique aux actions prévues par le présent PPA sur tout sujet qui s'avèrera utile ;
- De manière générale, veiller au respect des orientations communes énoncées dans le présent contrat ;
- Contribuer à la concertation et la communication commune.

L'État s'engage à :

- Nommer un référent du PPA auprès du préfet assurant un rôle technique ensemblier sur toutes les thématiques du PPA;
- Préparer avec Bordeaux Métropole les réunions des instances de gouvernance;
- Assister aux comités de pilotage des secteurs de projet en tant que de besoin ;
- Apporter son concours technique aux actions prévues au chapitre B.4 du présent PPA sur tout sujet qui s'avèrera utile ;
- De manière générale, veiller au respect des orientations communes énoncées dans le présent contrat ;
- Contribuer à la concertation et la communication commune.

L'Université de Bordeaux s'engage à :

- Nommer un référent du PPA assurant un rôle technique ensemblier sur toutes les thématiques du PPA;
- Participer aux réunions du comité de pilotage, du comité technique et du conseil d'orientation et d'innovation en fonction de leur ordre du jour ;
- Préparer et animer les réunions les instances de projet dont elle est chef de file ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des actions et études selon la répartition prévue au chapitre B.4 et contribuer à leur financement selon ses domaines de compétences ;

- Apporter son concours technique aux actions prévues par le présent PPA sur tout sujet qui s'avèrera utile ;
- De manière générale, veiller au respect des orientations communes énoncées dans le présent contrat ;
- Contribuer à la concertation et la communication commune.

L'Université Bordeaux Montaigne s'engage à :

- Nommer un binôme de référents élu et technique du PPA assurant un rôle ensemblier sur toutes les thématiques du PPA;
- Participer aux réunions du comité de pilotage, du comité technique et du conseil d'orientation et d'innovation en fonction de leur ordre du jour ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des actions et études selon la répartition prévue au chapitre B.4 et contribuer à leur financement selon ses domaines de compétences ;
- Apporter son concours technique aux actions prévues par le présent PPA sur tout sujet qui s'avèrera utile, dans la limite de ses compétences et de ses moyens ;
- De manière générale, veiller au respect des orientations communes énoncées dans le présent contrat ;
- Contribuer à la concertation et la communication commune.

Le CHU de Bordeaux s'engage à :

- Nommer un référent du PPA assurant un rôle ensemblier sur toutes les thématiques du PPA;
- Participer aux réunions du comité de pilotage, du comité technique et du conseil d'orientation et d'innovation en fonction de leur ordre du jour ;
- Préparer et animer les réunions des comités techniques des secteurs de projet dont il est chef de file ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des actions et études selon la répartition prévue au chapitre B.4 et contribuer à leur financement selon ses domaines de compétences ;
- Apporter son concours technique aux actions prévues par le présent PPA sur tout sujet qui s'avèrera utile ;
- De manière générale, veiller au respect des orientations communes énoncées dans le présent contrat ;
- Contribuer à la concertation et la communication commune.

Le CROUS s'engage à :

- Nommer un référent du PPA assurant un rôle ensemblier sur toutes les thématiques du PPA;
- Participer aux réunions du comité de pilotage, du comité technique et du conseil d'orientation et d'innovation en fonction de leur ordre du jour ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des actions et études selon la répartition prévue au chapitre B.4 et contribuer à leur financement selon ses domaines de compétences ;
- Apporter son concours technique aux actions prévues par le présent PPA sur tout sujet qui s'avèrera utile ;
- De manière générale, veiller au respect des orientations communes énoncées dans le présent contrat ;
- Contribuer à la concertation et la communication commune.

Domofrance s'engage à :

- Nommer un référent du PPA assurant un rôle ensemblier sur toutes les thématiques du PPA;
- Participer aux réunions du comité de pilotage, du comité technique et du conseil d'orientation et d'innovation en fonction de leur ordre du jour ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des actions et études selon la répartition prévue au chapitre B.4 et contribuer à leur financement selon ses domaines de compétences ;

- Apporter son concours technique aux actions prévues par le présent PPA sur tout sujet qui s'avèrera utile ;
- De manière générale, veiller au respect des orientations communes énoncées dans le présent contrat ;
- Contribuer à la concertation et la communication commune.

C.2. Durée et actualisation du contrat

Durée du contrat

La durée de validité du présent contrat de PPA est fixée à 15 ans à compter de sa signature.

Sa durée correspond à la durée estimée de mise en œuvre globale du projet.

L'année 2020, année électorale pour les communes, la Métropole et l'Université Bordeaux Montaigne, sera consacrée à la mise en place des instances, à la réalisation des études techniques qui serviront de socles aux opérations et à engager la concertation et la mise en place des procédures d'autorisation des premières d'entre elles. A partir de l'année 2021, le projet partenarial d'aménagement pourra ainsi atteindre un « rythme de croisière ».

Une évaluation de l'application du contrat est présentée au comité de pilotage après une période de 3 ans, puis a minima tous les 6 ans.

Actualisation

Comme tout contrat, le présent PPA pourra être modifié par voie d'avenant.

Cet avenant devra être présenté au comité de pilotage et validé par tous les signataires.

Sont considérées notamment comme substantielles et devront faire l'objet d'un tel avenant, les modifications pour :

- ajouter d'un nouveau partenaire ;
- ajuster des engagements financiers des actions et projets prévus dans le présent contrat ;
- prolonger le présent contrat au-delà d'un an.

Les signataires pourront également proposer d'apporter des modifications au présent contrat par voie d'avenant afin d'y intégrer des évolutions qu'ils considèreront significatives concernant les orientations de programmation partagées ou les engagements opérationnels et financiers des signataires.

D. Signatures

LOCALISATION DU PROJETPARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT BORDEAUX INNO CAMPUS

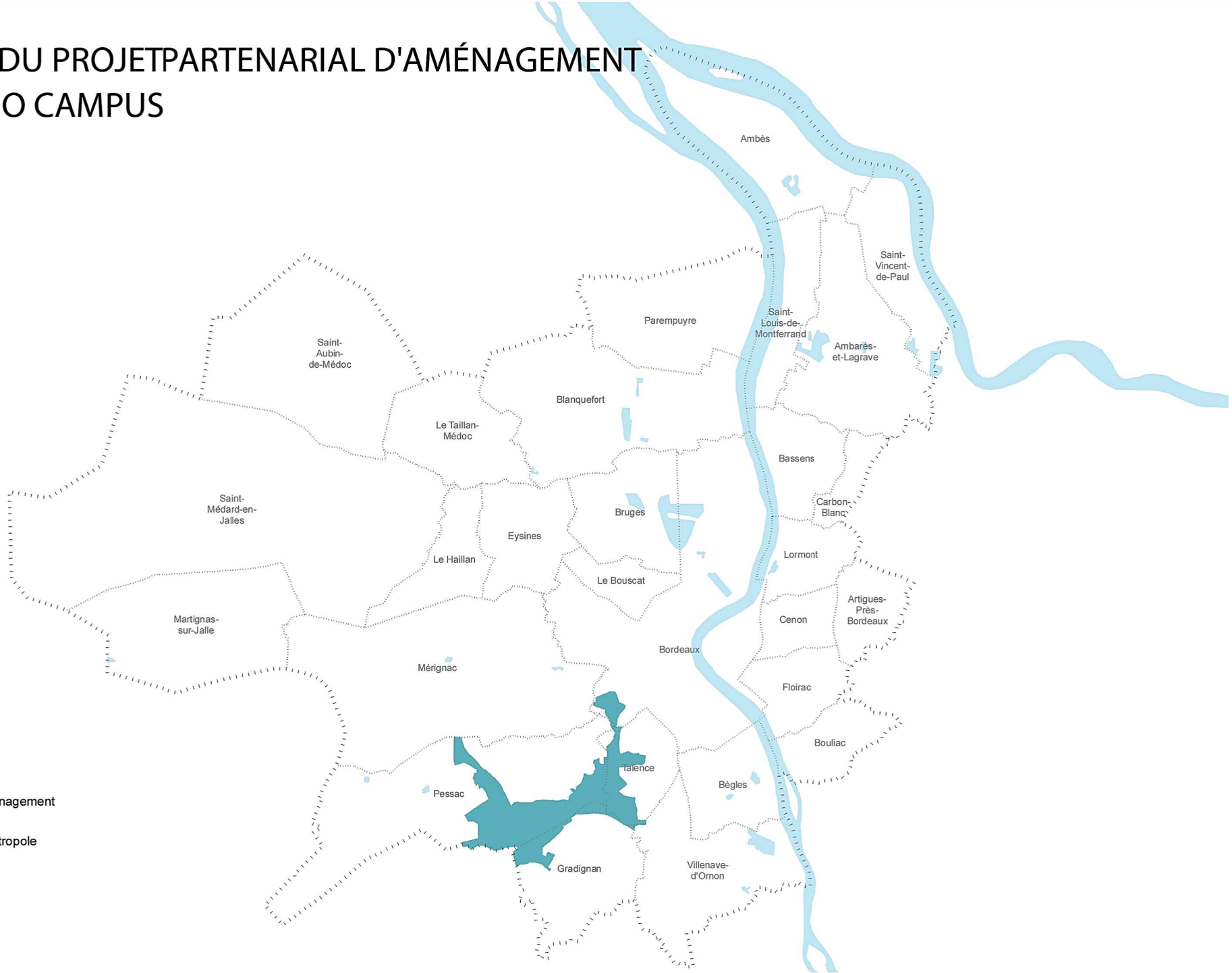

0 2 500 5 000 m

Traitement : © MVPU/Pôle Aménagement/DGVT, le 05/09/2019 - Sources : SIG Bordeaux Métropole 2019

LE TERRITOIRE BORDEAUX INNO CAMPUS ET SES GRANDS DOMAINES

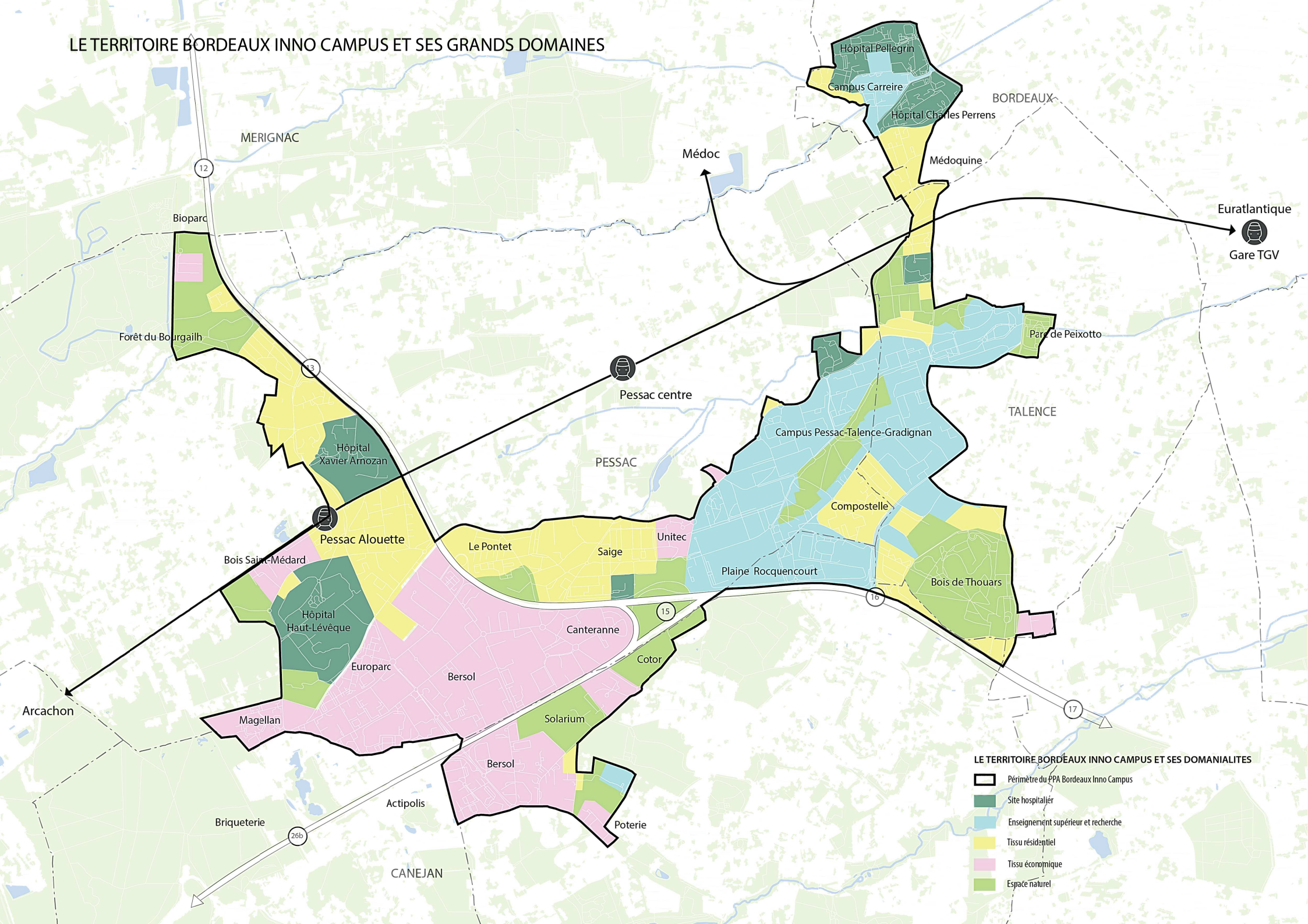

LE TERRITOIRE BORDEAUX INNO CAMPUS ET SES DOMANIALITES

- Périmètre du PPA Bordeaux Inno Campus
- Site hospitalier
- Enseignement supérieur et recherche
- Tissu résidentiel
- Tissu économique
- Espace naturel
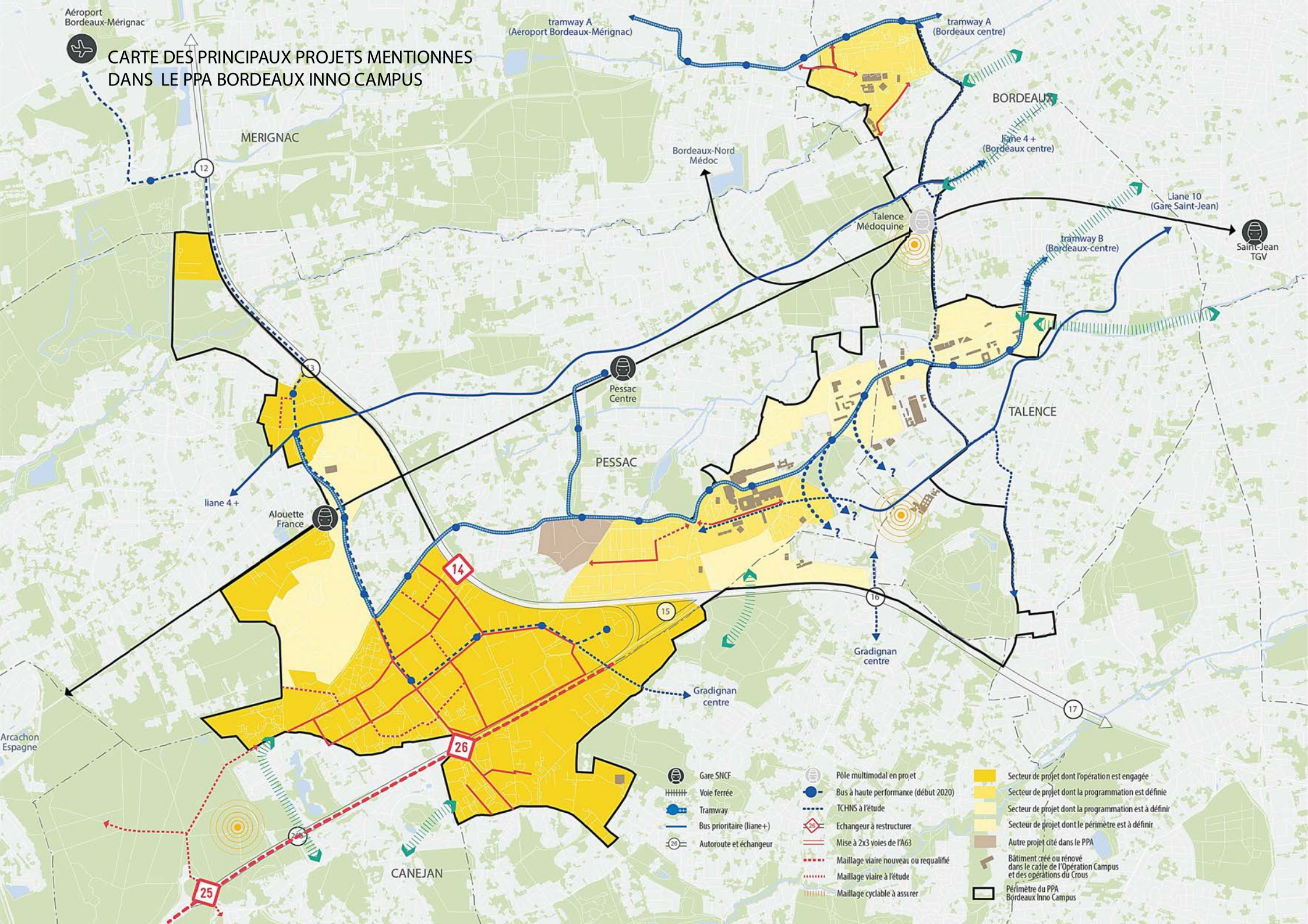
CARTE DES PRINCIPAUX PROJETS MENTIONNES DANS LE PPA BORDEAUX INNO CAMPUS